

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024

Présent-e-s

Bureau :	UM	Esther	Ve	Présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	1 ^{er} vice-président
	GROGNOUZ	Fabien	PLR	2 ^e vice-président
	BERARDI	Gaetano	UDC	Suppléant
	SANCHEZ	Francisco	PS	2 ^e secrétaire
	BILLET	Isabelle	MCG	Membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BOCCARD	Damien	Ve	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BUCHER	Denis	Ve	
	BUSSET	Jean-Bernard	DC-VL	
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	FABRE	Michel	Hors parti	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	PS	
	FREHNER	Antoine	LR	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HARTMANN	Esther	Ve	
	HEINIGER	Claire	Ve	
	ISWALA	Placide	PS	
	KINDU	Trésor	PS (suppléant)	
	LOUREIRO	Daniel	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	OSMANI	Faruk	MCG	
	RHEINER	Fabrice	MCG [arrivée à 18h51]	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SEEGER	Pascal	DC-VL	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	TRIPPEL	Martin	UDC	

Excusés :	BROCARD	Eric	PS	
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	NOBS	Cyril	UDC	1 ^{er} secrétaire

Absent :	GAETANINO	Marco	Hors parti	
-----------------	-----------	-------	------------	--

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux		
UDC	Union démocratique du centre		
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.
5. Délibération n° 2024-12 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.
6. Délibération n° 2024-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de **CHF 87'473'186.-** destiné à la réalisation de l'ensemble des éléments du Cœur de cité comprenant les aménagements des espaces publics et le bâtiment de la nouvelle mairie. **Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc** (M. Amato, Ve).
7. Délibération n° 2024-09a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023. **Rapport de la commission des finances** (D. Loureiro, S).
8. Délibération n° 2024-10a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. **Rapport de la commission des finances** (D. Loureiro, S).
9. Résolution n° 2024-03 présentée par Fabien Grognuz au nom du PLR et Denis Bucher au nom du groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, demandant à ce que des cartes journalières à prix fixe et proches du prix précédemment pratiqué puissent continuer à être proposées par les communes.
10. Motion n° 2024-02 présentée par Damien Baptiste Boccard, au nom du parti des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin visant à la réalisation d'un inventaire exhaustif

des terrains agricoles propriété de la Commune, ainsi qu'à la clarification des différents contrats régissant l'exploitation de chacune de ces parcelles.

11. Motion n° 2024-03 présentée par Tobias Clerc, au nom du parti PDC-VL, Hysri Halimi, au nom du parti Socialiste, Fabien Grognuz, au nom du PLR, Martin Trippel, au nom de l'UDC, Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s et Fabrice Rheiner, au nom du MCG, demandant une couverture de la patinoire extérieure du centre sportif des Vergers.
12. Annonces de projets.
13. Propositions individuelles.
14. Questions.
15. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2024-2025.

* * *

Mme Um procède aux salutations d'usage et rappelle que les questions doivent être transmises avant la pause. Elle annonce également le délai pour la présentation des nouveaux objets, à savoir le 12 juin prochain minuit.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2024.

Personne n'ayant de remarques, **Mme Um** soumet à l'approbation le procès-verbal du 30 avril 2024, qui est accepté par 29 voix, soit à l'unanimité.

* * *

2. Communications du Bureau du Conseil municipal.

- a) **Courrier du syndicat des polices municipales genevoises SPMG** (lecture par M. Sanchez) à mettre sur CMnet proposition de l'envoyer en commission administration générale.

Madame la Présidente du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de Meyrin,

Le Comité du Syndicat des polices municipales genevoises (SPMG), inquiet des événements survenus au cours de ces derniers mois au sein du service de la police municipale de Meyrin, a décidé de vous adresser ce courrier afin de solliciter de votre part la tenue d'investigations relatives à la gestion de ce service.

**Séance du 28 mai 2024
tenue en séance ordinaire**

En effet, malgré de nombreuses tentatives de la part de collègues meyrinois APM pour alerter les ressources humaines et les autorités administratives sur les dysfonctionnements récurrents de ce service, aucune mesure satisfaisante ne semble avoir été mise en place à ce jour.

Les défaillances ayant mené à une telle situation nous paraissent, d'une part, ne jamais avoir été clairement établies et les responsabilités, d'autre part, ne semblent jamais avoir été imputées à la ou les personnes concernées.

Enfin, ayant été informés durant ces dernières années de plusieurs démissions ainsi que de l'atteinte dans leur santé physique et psychique de plusieurs collègues de la police municipale, de la suspension du chef de poste dans le cadre d'une enquête administrative, nous avons encore appris dernièrement la mise à pied ou suspension de deux collègues au motif d'une violation grave du secret de fonction alors que les intéressés, sous réserve des preuves apportées par l'enquête, semblent avoir effectué leur travail avec toute la déontologie exigée par leur fonction.

Il nous paraît aujourd'hui urgent de mettre à jour les dynamiques et les rapports internes de travail ayant cours au sein de ce service afin d'éviter à l'avenir que ne se reproduisent de telles situations, dont vous n'ignorez sans doute pas la gravité du préjudice causé aux personnes qui les subissent.

Considérant les éléments susmentionnés, nous vous invitons à initier, dès que possible, une procédure d'audit du service de la police municipale de Meyrin. A cette fin, en tant que membre du comité du SPMG et représentant des policiers municipaux du canton de Genève et de ses membres syndiqués ou pas et bénéficiant par ailleurs d'une expertise professionnelle acquise dans l'analyse de ces situations, nous souhaitons vous assurer de notre appui et de notre pleine collaboration.

Ceci avec Madame la Présidente du Conseil municipal et/ou avec la commission de sécurité de ce même Conseil, si cela est souhaité.

En espérant que notre démarche recevra un accueil favorable, nous restons à votre disposition pour toute demande et nous vous adressons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, nos plus respectueuses salutations.

Pour le Comité du SPMG

Thierry Langel
Secrétaire
Secrétariat du SPMG

Mme Um propose de renvoyer ce courrier en commission administration générale.

En réaction à ce courrier, **Mme Leuenberger** souhaite partager quelques informations. Elle précise que, depuis quelques mois, plusieurs démarches ont été menées qui impactent le service de la police municipale, par des accompagnements collectifs, individuels, un renforcement de compétences pour les cadres intermédiaires, notamment sur la question des postures, mais aussi en matière de prévention des risques psychosociaux. De même des investigations et également des mesures disciplinaires ont été menées, dont certaines sont en cours et d'autres

qui arrivent à terme. Enfin, afin de compléter ce dispositif de mesures, un diagnostic organisationnel a été planifié qui va démarrer prochainement avec un partenaire externe. Ainsi, on active un des instruments de gestion que le statut du personnel préconise pour l'évaluation des services et qui faisait partie d'une des remarques de la Cour des Comptes, que cet instrument n'était pas assez suffisamment utilisé. Par conséquent, on espère que cette mesure permettra d'apporter des réponses aux inquiétudes qui sont évoquées par le syndicat à travers son courrier.

Mme Leuenberger rappelle que le Conseil administratif ne communique pas sur des situations particulières ou personnelle dans le domaine RH pour des raisons évidentes de protection de la personnalité, ni en plénière, ni en commission. Toutefois, il est tout à fait envisageable avant la fin de la législature de pouvoir faire ensemble un point plus général en commission administration générale sur l'ensemble des actions qui auront été entreprises entre maintenant et ces prochains mois au niveau du service de la sécurité municipale.

Mme Um soumet au vote le **renvoi en commission administration générale, accepté par 28 oui et 2 abstentions.**

- b) **ACG : octroi par le Fonds intercommunal à la commune de Vernier d'une subvention d'investissement de 5.4 millions de francs supplémentaires destinés à la construction de Concorde espace culture, centre culturel de Châtelaine.**

Mme Um annonce une opposition de la commune de Laconnex, ce qui ne permet pas d'atteindre la majorité requise. Cet octroi est donc validé.

c) Invitations aux assemblées générales :

- AG Vivarium qui a eu lieu le 27 mai à laquelle Mme Um a participé. L'association remercie le Conseil administratif et le Conseil municipal pour le soutien qui lui est accordé par la Commune.
- AG de Meyrin durable qui aura lieu le 3 juin à 18h30 à l'auberge des Vergers
- AG du Meyrin Ski Club : 12 juin 2024 au restaurant le Smash
- Meyrin Economic Forum qui aura lieu le 29 mai à l'hôtel Marriott, bien que ce soit sur inscription
- Association Embellimur : inauguration de l'atelier d'ergothérapie à Meyrin
- AHVM : invitation au spectacle de danse streetjazz voyages et rêves, présenté par les élèves des cours de l'AHVM, les vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin au TFM.

- d) **Campagne de renouvellement du Conseil municipal** : les chefs de groupe ont relayé l'appel du Meyrin ensemble à fournir des témoignages des conseillers-ères municipaux-ales, en vue de faire connaître l'engagement de ces derniers envers la population meyrinoise. Les groupes devaient fournir des idées d'activités à mener ensemble afin de montrer en quoi consiste l'engagement de conseillers et conseillères. Pour l'instant, seul l'UDC et les Verts ont fait des propositions. Elle se dit surprise que le PLR n'ait pas encore fait de propositions puisque l'idée émanait d'un de ses membres.

- e) **L'article Renée Pellet sur Wikipedia** existe désormais. La communauté Wikipedia a accepté cet article qui permettra de mieux connaître cette figure historique. Il a été rédigé lors de la convention de l'association les Cent-

pages qui a tenu à rendre un *femmage* à Renée Pellet qui symbolise bien le phénomène d'invisibilisation des femmes. Elle rappelle que Mme Pellet était une femme pionnière en politique suisse et une des premières à être élue à un exécutif suisse et elle n'était mentionnée dans aucun travail en dehors des archives communales. Elle remercie la présidente de l'association des Cent-pages, M. Lafargue de la Tribune de Genève qui a fourni passablement d'articles ainsi que les Meyrinois-es qui ont transmis des informations et souvenirs de Mme Pellet.

Mme Um annonce que d'autres publications suivront et elle tiendra informé le Conseil à ce propos.

* * *

3. Communications du Conseil administratif.

Inauguration du programme d'activités « L'été au Jardin »

Du 15 juin au 15 septembre prochains, « L'été au Jardin » proposera un vaste panel d'activités conviviales et créatives, dans le cadre verdoyant du Jardin botanique alpin de Meyrin, distingué en 2019 par le Prix Schulthess des Jardins de Patrimoine suisse.

Le programme a été élaboré par le service de la culture, en collaboration avec le service de l'environnement et plusieurs partenaires culturels et associations meyrinoises, et met à l'honneur entre autres :

- Les arts plastiques, avec l'exposition « Photographies » de Katharina von Flotow ;
- La sensibilisation à l'environnement, avec de nombreux ateliers et conférences botaniques ;
- La musique, en collaboration avec la salle de l'Undertown ;
- Les arts du verbe, avec contes, ateliers et activités autour du livre avec la Bibliothèque de Meyrin ;
- Le mouvement, avec des ateliers de danse et de yoga en plein air ;
- La détente et la convivialité, avec la petite restauration, une terrasse accueillant un mur de coloriage, la presse disponible, des jeux, etc.

L'ouverture officielle du programme estival aura donc lieu le 15 juin prochain à 17h au CAIRN / Villa du Jardin.

Renouvellement du système de vote

Le système de vote de la salle du Conseil municipal à la Ferme de la Golette est actuellement obsolète, sachant que sa mise en place remonte à 2013 et qu'il a bénéficié de très peu d'évolutions. Une étude a été lancée en fin d'année dernière afin d'envisager son renouvellement et d'assurer d'une part, le maintien des

fonctions actuelles et d'autre part, quelques évolutions tenant compte des nouveaux contextes technologiques et sociétaux (ex : crise sanitaire).

Le projet de renouvellement va donc couvrir les aspects suivants :

- Disposer d'un système de vote opérationnel avec le changement et l'amélioration du matériel audiovisuel et du logiciel ;
- Disposer d'un système d'enregistrement en salle de commission I ;
- Harmoniser la projection des présentations en salle de commission I et II.

La date de mise en fonction du nouveau système de vote est prévue pour la rentrée 2024, permettant ainsi d'effectuer les travaux pendant la période estivale.

La responsabilité du système de vote a été reprise par le service des systèmes d'information en 2022. Ce projet est financé par la délibération D-2021-28a destinée à la réalisation de travaux d'infrastructure et à l'acquisition de matériel et de logiciels informatiques pour la période 2022-2026 sur les économies réalisées par le changement de système de téléphonie. Le coût estimé du projet est de CHF 140'000.-.

Une formation au nouveau système sera organisée avec les conseillères municipales et les conseillers municipaux ; le détail vous sera transmis prochainement.

Fonctionnement

Selon les art. 51 et 60 de la RAC, les dépassements pour le fonctionnement doivent être votés par le CM lors de la clôture des comptes dans l'annexe 17. Ils doivent être annoncés dès qu'ils sont connus au CM. Un dépassement non compensé de plus de 5% nécessite un crédit budgétaire supplémentaire. Nous estimons que ce dépassement sera compensé par des recettes fiscales complémentaires.

54/36 Famille et jeunesse / Charges de transfert <i>Association garderie La Framboise</i>	CHF -44'622 (1.90%)
---	---------------------

Un dépassement estimé de CHF 44'622.45 est lié à l'octroi d'une subvention extraordinaire afin de couvrir les pertes de l'association garderie La Framboise pouvant l'amener à la fermeture.

01/36 Législatif et exécutif / Charges de transfert <i>Démarche santé pour le personnel de l'administration</i>	CHF -10'000 (11.56%)
---	----------------------

Il s'agit de la subvention en faveur de Terre des Hommes Suisse qui propose chaque année un défi sportif et solidaire (« La marche aux entreprises ») aux entreprises et institutions souhaitant participer financièrement afin de soutenir les droits à la protection et à l'éducation des enfants.

57/30 Aide sociale et domaine de l'asile / Charges de personnel du pôle Aînés	CHF -45'096 (3.32%)
---	---------------------

Un dépassement estimé de CHF 45'096 est lié au prolongement d'un-e travailleur-euse social-e en CDM à 80% en juin et à 60% de juillet à décembre en vue de la surcharge du travail existant. Un poste sera demandé au budget 2025.

21/31 Scolarité obligatoire / Charges de biens et services	CHF -30'000 (0.56%)
--	---------------------

Dans le cadre de la reprise de la fête des écoles par le service communication et affaires économiques, une réévaluation des besoins techniques nécessaires à la partie festive de la fête des écoles a mis en lumière la vétusté de la scène actuelle en possession de l'administration.

Parmi les données technique semblant insuffisantes pour notre activité, nous pouvons noter :

- La charge plancher au sol par m2 =100kg/m2, soit environ 220kg/élément de podium (contrôle par ingénieur en 2020) ;
- Les normes de prise au vent, utilisation possible jusqu'à max 60km/h, la scène doit être libérée, 65 km/h, démontage des bâches latérales nécessaires, selon notice de montage ;
- La charge possible sur la structure, les fermes latérales ne sont pas prévues pour porter du poids, les baleines au centre encore moins.

Au vu de ces informations, le CA a validé la location d'une scène pour la fête des écoles 2024. A ce jour nous avons demandé 3 offres en attente de retour. A ce stade, nous estimons ce coût à CHF 30.000.

Une analyse est en cours pour les années futures, pour trouver une solution pérenne, et sera intégrée au projet de budget 2025 à venir.

Evaluation de la biodiversité dans différentes zones urbaines du Canton

La ville de Meyrin, par son service de l'environnement, est partenaire d'un projet interdisciplinaire de recherche initié par plusieurs filières de la HES-SO Genève.

Ce projet a pour but de procéder à une évaluation de la biodiversité entomologique en fonction de la densité urbaine, ceci sur différents sites du Canton.

En effet, dans le cadre de la transition du Grand Genève, ce projet consiste d'une part à garantir un minimum d'autosuffisance alimentaire à l'aide d'une agriculture durable (pollinisation des cultures) ; d'autre part à identifier les aménagements qui sont écologiquement compatibles avec l'enrichissement de la biodiversité en milieu urbain, péri-urbain ainsi que rural.

Par ailleurs, le projet proposera également des actions afin de veiller à un développement territorial favorisant la santé des citoyens genevois. Pour ce faire, des dispositifs de captures d'insectes vont être mis en place, à l'échelle du Canton, sur 48 sites indicatifs, dont 3 sur notre territoire communal, à savoir :

Adresse la plus proche	N° parcelle (SITG)
2, rue des Voituriers	33_14067
2, Promenade de l'Equilibre	33_14612
53, av. de Vaudagne	33_11989

Ces dispositifs de captures vont être installés pour une durée d'environ 6 semaines, dès la deuxième quinzaine de ce mois de mai, jusqu'à fin juin, début juillet. Il s'agit de structures composées de filets, ressemblant à de petites tentes.

Conseil administratif 2024-2025

Nous vous informons que M. Eric Cornuz assumera la fonction de maire à partir du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 mai 2025. Durant cette période, la vice-présidence sera assurée par M. Laurent Tremblet.

Rénovation école de Meyrin village

La rénovation de l'école de Meyrin-Village, initialement prévue entre l'été 2024 et l'été 2026, va être reportée en raison d'un recours déposé contre l'autorisation de construire. Ce recours, déposé en novembre 2023, a stoppé toute possibilité d'engager les travaux selon la planification convenue à l'été 2024, en raison de l'effet suspensif sur l'autorisation de construire. A ce jour, la prochaine étape du traitement juridique du recours est la délivrance d'un jugement par le Tribunal administratif de première instance, décision attendue dans les prochaines semaines.

Des discussions ont lieu depuis le dépôt du recours entre le Conseil administratif et les recourants. Si le Conseil administratif a décidé de maintenir la double surélévation du bâtiment Enfantine 1 (objet principal du recours), des propositions ont toutefois été faites pour améliorer les aménagements extérieurs. Les discussions se poursuivent à ce jour et le Conseil administratif espère pouvoir engager les travaux de rénovation à l'été 2025.

Malgré la situation, le Conseil administratif a décidé de maintenir, dès l'été 2024, l'installation des 6 classes provisoires initialement prévues pour le chantier. Ces conteneurs, disposés dans le préau de l'ancienne école, permettront de répondre aux besoins en locaux liés à l'augmentation des effectifs scolaires et parascolaires dès la rentrée scolaire 2024, malgré le report du chantier. Les travaux préparatoires à l'arrivée des conteneurs viennent de démarrer dans le préau.

* * *

4. Réponses du Conseil administratif aux propositions individuelles et questions des séances précédentes.

Séance du 27 février 2024, proposition individuelle de M. Grognez

Envoi des certificats de salaire par Incamail

Le service des ressources humaines a pris bonne note de cette proposition qu'il mettra en vigueur tant pour les fiches de salaire et décomptes de jetons de

présence, à partir de juin 2024, que pour les certificats annuels de salaire 2024, dès janvier 2025.

Séance du 26 mars 2024, question de M. Grognuz

Manque de patrouilles pédestres à Mategnin

La police municipale marque une présence aléatoire, mais régulière dans les différents quartiers de résidences individuelles. Le hameau de Mategnin en fait partie. Par ailleurs, ce quartier a porté une attention particulière dans le cadre de la prévention cambriolage et également pour une problématique de cyclistes circulant trop rapidement suite à une sollicitation de citoyens. Différentes verbalisations ont eu lieu.

La présidente de l'association du hameau a étayé les faits rapportés en signalant que la vitesse inappropriée des vélos et trottinettes s'était à nouveau installée, ainsi que la circulation de véhicules non autorisés. Forts de ces renseignements, des patrouilles ainsi que des points de contrôles sont d'ores et déjà déployés.

Séance du 30 avril 2024, proposition individuelle de M. Bucher

Gaspillage alimentaire lors des commissions et séances plénières

Les repas commandés étant basés sur une estimation et afin d'améliorer cette question du gaspillage alimentaire, le service gérance et entretien des bâtiments et le secrétariat général proposent, en vue d'être conforme à la législation, que les conseillers municipaux qui le souhaitent viennent avec leur propre récipient réutilisable afin de ramener les restes de repas.

Toutefois, nous avons remarqué que le gaspillage provient notamment d'une base de repas végétariens (un quart du total) qui ne sont pas consommés, contrairement à ce qui avait été demandé en début de législature en vue d'être en adéquation avec une alimentation durable. Dorénavant, nous allons prendre en compte, comme pour les allergies ou intolérances alimentaires, le nombre de repas végétariens. Par conséquent, nous vous prions d'annoncer dans les plus brefs délais à l'adresse suivante secretariat.general@meyrin.ch votre volonté de manger végétarien.

Séance du 30 avril 2024, questions de Mme Bettancourt

Séances de réseau avec les concierges des immeubles privés

Chaque année, trois séances sont organisées conjointement par le service de la sécurité municipale et le service développement social et emploi. Plutôt que de formation, il s'agit ici de moments d'échanges sur les bonnes pratiques et les expériences entre les invités, les partenaires et la commune (SEM, DSE, ENV, AIN, Police cantonale, Transit). Les concierges, entreprises de nettoyage et régies y sont conviées, par quartier (Cité/Cointrin – Vergers/Champs-Fréchets – Meyrin-Village/Prulay/Golette). Les contacts sont transmis par la SEM au DSE et sont obtenus par le réseautage de proximité des agents de la police municipale auprès

des concierges. Ces séances ne sont pas obligatoires et rassemblent, en général, entre 20 et 30 personnes.

Carrefour à l'angle de la route de Meyrin- avenue de Mategnin

Le service de l'UTE a engagé une étude sur l'amélioration des itinéraires de mobilité douce entre la rue Lect et la route de Meyrin. Le carrefour entre la route de Meyrin et l'avenue de Mategnin sera analysé dans ce cadre. L'Office cantonal des transports est associé au suivi de cette étude, qui permettra de définir les améliorations possibles du point de vue de la situation actuelle.

Séance du 30 avril 2024, questions de M. Bucher

Signalétique de l'interdiction de fumer dans les espaces publics

Suite à l'entrée en vigueur de la loi relative à l'interdiction de fumer dans les lieux publics, ainsi que son règlement d'application, le 1^{er} juin 2023, et à la fin du régime transitoire, le 1^{er} janvier 2024, des actions coordonnées ont été entreprises et certaines sont encore en cours d'exécution sur les différents lieux concernés.

Si pour les arrêts TPG, une uniformisation à l'échelle cantonale était au départ souhaitée, notamment par l'Canton, le Canton a finalement décidé que cette signalétique serait du ressort de chaque commune.

A Meyrin, l'administration municipale profite de ces actions pour harmoniser et adapter un certain nombre de panneaux existants. Les principaux lieux concernés sont les abords des crèches et écoles ; les aires de jeux et pataugeoires ; les centres sportifs (y compris les emplacements réservés aux spectateurs), les patinoires et piscines ; les arrêts des transports publics.

Une estimation financière de l'ensemble de l'opération, prenant en compte toute la signalétique complémentaire nécessaire à la bonne communication de cette interdiction de fumer, est en train d'être effectuée ; le détail des coûts induits par cette adaptation législative vous sera communiqué ultérieurement.

Travaux à venir sur l'Esplanade des Récréations

Il s'agit de la reprise de la partie de l'Esplanade restée en provisoire dans l'attente de la possibilité ou non de construire le Super marché paysan (SPP) à cet emplacement.

Les travaux qui dureront environ 1 semaine consisteront à poser le même revêtement ocre que celui existant et devraient être réalisés avant fin juin, en fonction des conditions météorologiques.

Nettoyage arrêts de trams Blandonnet et Vivarium-Jardin-alpin

Les infrastructures des ouvrages d'art sont à la charge du Canton et le nettoyage mécanisé, à savoir le balayage et le lavage de ces éléments, est assuré par les services de l'entretien des routes cantonales.

Le service de l'environnement assure le vidage des corbeilles et le nettoyage manuel des quais quotidiennement, à la première heure du matin.

Le nettoyage des abris sur les quais supérieurs est à la charge de la Commune; ces derniers sont lavés comme tous les abris TPG sur le territoire, 8 fois par an, par une entreprise privée.

Dès lors, le Canton a vraisemblablement baissé la fréquence de passage de ces interventions, comme constaté également par les équipes de terrain.

Le service de l'environnement a demandé que la fréquence de passage soit augmentée pour répondre aux besoins des utilisateurs sur ces sites fortement fréquentés.

Suite à cela, le responsable de la maintenance des routes cantonales nous a confirmé qu'ils avaient en effet diminué la fréquence de nettoyage à deux interventions par semaine et qu'ils allaient revenir à trois passages par semaine, comme précédemment.

Séance du 30 avril 2024, question de M. Trippel

Fréquence des lignes de tramway

Le Conseil administratif avait déjà pris contact avec le Conseiller d'Etat en charge de l'Office cantonal des transports, consécutivement au dépôt de la motion 2023-04 du Conseil municipal.

M. Maudet s'est engagé dans un courrier de réponse en date du 3 mai 2024 à une amélioration des cadences de la ligne de tramway 18 aux heures de pointes, passant de 9 à 6 minutes dès 2027. M. Maudet estime que cela devrait être suffisant afin d'augmenter l'attractivité des transports publics, dans l'attente de l'arrivée prochaine du BHNS.

Séance du 30 avril 2024, question de M. Amato

Fin de l'avenue J.-D.-Maillard – tronçon interdit à la circulation

Deux bornes ont effectivement été arrachées et la Commune ne sait pas par qui, ni pour quelles raisons. Les bornes seront réinstallées dès que possible. Aussi, la police municipale mène des contrôles ponctuels à cet endroit et les contrevenants sont verbalisés au moyen d'une amende d'ordre d'un montant de CHF 100.- car il y a un panneau très visible interdisant la circulation, sauf aux TPG et aux cycles.

Séance du 30 avril 2024, question de Mme Dimopoulos

Bancs en mauvais état près des jeux pour enfants au Jardin botanique alpin

Le problème avait déjà été signalé par l'équipe des jardiniers du Jardin botanique alpin qui œuvre sur place tout au long de l'année.

La remise en état des éléments défectueux sur ce mobilier urbain a été réalisée en date du 30 avril par l'équipe du Service communal d'intégration socioprofessionnelle (SCIS), lequel réalise ce genre de travaux sous l'égide du service de l'environnement, comme activité formatrice pour ses stagiaires.

* * *

5. Délibération n° 2024-12 relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

M. Tremblet explique que les 11 communes de la Fondation doivent approuver les comptes et le rapport de gestion de l'année 2023. Les travaux de la Fondation sont toujours suspendus en attendant la validation du plan localisé de quartier, lequel devrait normalement être présenté au Conseil municipal d'ici la fin de l'année 2024 en commission développement urbain. En attendant, comme mentionné dans le rapport, les différentes commissions de la Fondation travaillent à finaliser le cahier des charges des travaux. La commission des finances s'évertue à réactualiser les schémas validés à l'époque ainsi que les prix d'entrée au moyen de différentes études qu'elle a mandatées. Joint à cette délibération, se trouve le rapport des vérificateurs des comptes qui sont les mêmes que ceux de la Commune. Au vu de ces éléments, **M. Tremblet** invite à voter immédiatement cet objet.

Personne ne s'oppose à l'entrée en matière ni au vote immédiat, **Mme Um** met aux voix le **vote immédiat**, qui est accepté par 30 oui. Elle ouvre le débat.

Personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2024-12**,

relative à l'approbation des comptes et du rapport de gestion de l'exercice 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale de Pré-Bois;

Vu le rapport de l'organe de révision BA Berney Associés Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023, du 12 avril 2024;

Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale de Pré-Bois du 12 mai 2020;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal, lors de sa séance du 28 mai 2024,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

d'approuver les comptes 2023 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois.

**Séance du 28 mai 2024
tenue en séance ordinaire**

* * *

6. Délibération n° 2024-06a relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 87'473'186.- destiné à la réalisation de l'ensemble des éléments du Cœur de cité comprenant les aménagements des espaces publics et le bâtiment de la nouvelle mairie. Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc (M. Amato, Ve).

M. Amato donne lecture du rapport de commission Cœur de cité ad hoc :
Rapport de la commission Cœur de cité ad hoc tenue le 17 avril et le 15 mai 2024 sous la formidable présidence de Mme Murciano et en présence de Mme Leuenberger, Maire, pour la séance du 17 avril, M. Cornuz, et M. Tremblet pour les deux séances, conseillers administratifs, et de MM. Balsiger et Blondet, co-responsables du service de l'UTE, M. Solai, secrétaire général, et Mme Favre de Oliveira, responsable du service des finances.

Le Conseil administratif introduit la séance et commence la présentation. Ils reviennent sur l'historique du projet, qui date d'il y a plus de 40 ans. Le projet précis sur lequel le Conseil municipal discute actuellement date de 2016. Une image directrice est acceptée à l'unanimité en 2018. Il est rappelé que le projet profitera en premier lieu aux citoyens et citoyennes de Meyrin, avec une salle de cérémonie, une salle des citoyens attenante à un café, un jardin suspendu, un abri PC de 515 places et le cinquième étage dédié à recevoir un programme public en plus des espaces de travail de l'administration. Un bâtiment qui prendra place dans un périmètre bien plus large, comprenant un bois, un parc et des espaces de qualité adapté aux défis environnementaux.

*Le Conseil administratif poursuit en annonçant qu'il a décidé de rajouter un 12ème décide : « **De poursuivre les réflexions sur la couleur du bâtiment de la Maison de la citoyenneté, en y associant la population et en s'appuyant sur la gamme chromatique proposée dans la continuité du résultat du concours d'architecture.** »*

Il explique qu'il lancera une démarche participative auprès de la population dans le courant de l'automne pour aller au bout des démarches.

M. Balsiger présente ensuite les délibérations déjà votée pour ce projet, soit les délibérations n° 2022-02a, la 2022-04a, la 2021-24a et les 2020-26a et 2021-25a. Il explique que le périmètre couvre 41'000m² occupés aujourd'hui par les parkings de surface, le chantier du parking souterrain, et un ancien terrain de football. Le projet ambitieux prévoit une place haute, une place basse, un bois, un parc arboré et un mail arboré, qui fera le lien entre les avenues de Feuillasse et François-Besson et qui accueillera un couvert de 500m².

M. Solai annonce que l'emprise du bâtiment sera de 1730m², pour un total de surface nette de plancher d'environ 8000m². Le standard visé est la très haute performance énergétique (THPE).

Les espaces de travail s'étaleront sur 2'750m². L'idée est de généraliser le Flex-office, mais tout en gardant des « quartiers » dans lesquels trouver les différents services. Il est également prévu des espaces de rencontres informelles, tout comme des espaces clos ou de silence. Il y aura également des salles de projets ou de réunion de différentes tailles. Certains services, aujourd'hui hors mairie, rentreront dans le bâtiment tel que l'AOE, le service « domaine public et stationnement » et

quelques fonctions du service de l'environnement travaillant en lien avec le service de l'UTE.

On distingue actuellement dans le projet 178 places de travail classique, mais 236 en incluant les places mobiles (salles de réunions, espaces silence, etc.) la capacité du bâtiment pourrait atteindre facilement 240 places de travail. L'espace par personne de travail est d'environ 7m², 16m², en comptant les salles de réunion. Il nous est ensuite détaillé chaque étage.

Il est présenté les espaces publics, ceux-ci seront sur 2360m². Avec le rez de chaussé composé du hall d'entrée, d'un tea-room avec terrasse du côté de l'arrêt du tram, la salle des citoyens et une arcade. Au première étage se trouvera un hall d'attente, au deuxième étage, il y aura le jardin suspendu, la salle des cérémonies d'environ 120m² assortie d'une salle d'attente et d'un coin traiteur. Le cinquième étage enfin mesurera 450m² et accueillera des espaces modulables et réversibles.

M. Balsiger revient sur le devis général présenté en décembre 2022. Un devis de 97millions basé sur les estimations de mandataires, avec une précision de +/-15% Ce devis a été actualisé en tenant compte des retours d'appel d'offres. Cette approche permet en effet de définir des chiffres plus fiables au vue de l'évolution rapide des prix de la construction de ces dernières années (+15% depuis 2020 environ).

Mme Favre de Oliveira nous fait ensuite la liste des subventions attendues listées dans la délibération. Elle nous annonce avoir reçu des projections fiscales réjouissantes du canton la veille. Cette bonne nouvelle s'explique par un évènement fiscal exceptionnel lié à une entreprise unique et qui affecte le résultat des années 2022 à 2024. Ceci permet d'annoncer un auto-financement de l'investissement à 59% du projet hors subvention.

M. Balsiger reprend la parole et indique les délais estimés des divers éléments du projet. Fin 2024, mise en service du parking, fin 2025, livraison du parc, entre 2026 et 2029 livraisons des autres éléments d'aménagements extérieurs. La mairie devrait entrer en service en 2027.

A la suite de cette présentation, et en deuxième partie de séance, la présidente ouvre un temps de questions. Un premier commissaire demande des précisions sur la cafétéria prévue au 2^{ème} étage et se demande si cela ne ferait pas doublon avec le tea-room prévu au rez-de-chaussée. Il lui est répondu que l'idée est de laisser un espace de cuisine semblable à ce que les employés connaissent aujourd'hui. Cela sera complémentaire avec le café des citoyens. Plusieurs commissaires reviennent sur les espaces non définis tels que l'arcade et le 5^{ème} étage ; pour l'ensemble des commissaires s'étant exprimé sur le sujet, il est important de définir rapidement l'occupation de ces espaces pour une meilleure lisibilité pour la population. Un commissaire se demande à quoi serviront tous les espaces citoyens. Il n'utilise pas la mairie à une fréquence qui justifierait ces nombreux espaces. Il donne l'exemple du local de vote, de la salle de cérémonie alors que cela existe ailleurs aujourd'hui et répondent selon lui aux besoins de la population. M. Solai répond que des statistiques du nombre d'usagers de la mairie avaient été établies, il y a trois ans. Plusieurs centaines de personnes visitent la mairie chaque jour. A cela, il faut rajouter les utilisateurs de l'AOE et celles du service de la sécurité municipale en lien avec les demandes d'autorisations.

Vu le nombre restant de questions, la présidente propose que les commissaires restants posent leurs questions, et que celles-ci seront notées par l'administration et répondues lors de la prochaine séance.

Les groupes font aussi un rapide tour d'impression suite à cette première séance. Un premier groupe affirme son soutien à 100% du projet, tout en soulevant le besoin de lever l'ensemble des frustrations pour se donner le temps aujourd'hui plutôt que d'en perdre en cas de référendum. Un deuxième groupe souligne que l'ensemble des interrogations doivent trouver réponse. Un autre groupe craint que les participants aux démarches participatives soient frustrés si leur travail est remis en question sans cesse. Il demande aussi que les choses soient dites ouvertement par exemple sur le risque de dépôt de référendum. Un quatrième groupe qualifie le projet de somptueux et qu'il est apte à transcender le cœur de la ville de Meyrin. Il estime qu'il est de notre devoir de contenir les coûts. Il précise que son groupe n'a pas l'intention de participer à un referendum pour l'instant.

Enfin, un dernier groupe, précise qu'il est favorable au projet. Une commissaire de ce groupe souligne que ni son groupe, ni le PLR déposeront le référendum !

Lors de la séance suivante, l'administration fait d'abord un point au niveau de la temporalité. Il présente les différentes options, en démontrant que si le vote de la délibération a lieu en mai ou en juin, il n'y aurait pas de surcoût. Cependant, si le vote a lieu en septembre, les soumissions ne seront plus valables au moment de l'adjudication et donc les surcoûts existent ! De plus, si un referendum est lancé, le vote de ce référendum devraient avoir lieu en mars ou en avril, du coup les retours de soumissions ne seraient plus valables non plus, et les travaux seraient retardés en tout cas d'une année. Le Conseil administratif fait aussi un retour rapide sur les séances d'informations faites sur le projet dans les différents quartiers. L'ensemble de ces séances ont connu un succès, les retours sont positifs, avec peu ou pas de préoccupation de la part des participants sur la couleur de la mairie ou sur le coût de réalisation du projet.

Le Conseil administratif reprend ensuite les questions posées par les commissaires lors de la précédente commission ou par courriel entre les deux séances.

Au niveau finances, la possibilité de faire des réservations de matériaux n'est pas possible tant que le crédit de construction n'est pas voté. La question sur le dépassement de 13 millions, par rapport à ce qui avait été présenté en 2018 s'explique par l'augmentation des coûts, en prenant ces augmentations, la prévision de 2018 était juste et la délibération est dans les clous. De même, la proposition de supprimer un étage ne semble pas opportune pour des histoires de cohérence du projet urbain, de réserve pour les besoins futurs de l'administration et si l'étage devait être enlevé, l'autorisation de construire en cours d'instruction devrait être redéposée complètement, avec une durée d'étude supplémentaire allant au-delà de la validité des soumissions. Au niveau du prix au m³, le prix de 875CHF/m³ est dans les intervalles trouvé en faisant un benchmark avec des comparatifs des dix dernières années dans la région. Pour l'occupation de la mairie actuelle, un programme est en cours d'élaboration. Il est déjà acté que les samaritains, le poste de police municipal, un bureau pour la PC et l'association RadioComHB auront des locaux à l'intérieur. Il reste 400m² à affecter. Une démarche est en cours avec les associations pour répertorier ce qu'ils ont comme locaux et ce dont ils ont besoin pour interroger les potentiels d'accueil dans d'autres endroits de la Commune et effectuer d'éventuelles rocaades.

Au niveau du bâtiment de la nouvelle mairie, un commissaire pose la question de pourquoi le Conseil administratif et le Secrétariat général se retrouve au quatrième étage et non au cœur de l'administration. Il est répondu que malgré des essais, il n'a pas été possible de mettre ces services au cœur de l'administration et qu'il n'y avait nullement la volonté du secrétariat général ou du CA de se placer au-dessus de l'administration. Pour les horaires d'accès au jardin suspendu, ceux-ci seront les mêmes que la mairie et les week-ends dans le cadre des cérémonies organisées dans le bâtiment. Pour les arcades, l'idée est de faire vivre l'animation du périmètre dans les plages horaires plus larges que l'ouverture de la mairie.

Pour les démarches participatives en lien avec la couleur de la mairie, le sujet est en cours de réflexion. Des précisions seront présentées en automne. Il est ensuite représenté la répartition des m², soit 590m² de halls d'accueil et d'attente, 915m² de salles de réunion, 2100m² de bureaux et d'espaces de travail, 665m² d'espaces pour les tiers, 37m² d'espace de stockage et de services, 400m² d'accueil du public (salle des citoyens et salle de cérémonie).

A la suite de ces nombreuses réponses, plusieurs commissaires remercient et félicite l'administration pour ce travail de prise en considération et de réponse pour ces questions. Une commissaire demande par la suite si la salle des cérémonies pourrait aussi recevoir des services funèbres laïcs. M. Tremblet répond que cette demande n'a jusqu'ici jamais été formulée, mais pourrait être prise en considération.

En deuxième partie de commission, les questions se poursuivent, un commissaire demande si une salle de repos ou de sieste est prévu. Il lui est répondu que l'on ne paie pas l'administration pour faire la sieste, que des salles permettent de travailler de manière confortable. Le commissaire insiste en soulignant qu'un employé qui a dormi 20 minutes est performant. Il lui est répondu que la demande est notée et que des aménagements sont encore possible. Une autre commissaire demande si la communication sur ce projet pourrait être accessible en anglais. Il lui est répondu que cela n'existe pas aujourd'hui, mais que cela pourrait se faire par la suite, mais pas à court terme.

Un commissaire demande quelle directive ont été données aux mandataires sur leur propre marge, au niveau du chiffrage des quantités. Il lui est répondu que 60 à 70% du chiffrage reposent sur les retours de soumissions et le reste, sur les devis généraux estimé par les mandataires avec une précision de +/-15%. Un travail d'analyse est mené pour activer des mesures d'économies avant signature avec les entreprises. Un autre commissaire demande si des métrés contradictoires sont prévues sur les missions. Il lui est répondu que oui.

L'ensemble des questions ayant trouvé des réponses, la présidente demande un tour final de positionnement des groupes.

L'ensemble des groupes remercie l'administration pour le travail effectué pour les réponses aux interrogations. La majorité préavise favorablement soulignant la qualité du projet et la vision long-termiste. Deux groupes annoncent qu'ils s'abstiendront vu le montant en jeu pour pouvoir discuter à l'interne de leur parti.

*La présidente soumet au préavis de la commission cœur de cité la **délibération n° 2024-06 relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 87'473'186.- destiné à la réalisation de l'ensemble des éléments du Cœur de cité comprenant les aménagements des espaces publics et le bâtiment de la nouvelle mairie.***

Le préavis est accepté par 9 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 1 MCG) et 4 abstentions (2 PLR, 2 UDC).

[Applaudissements].

M. Cornuz remercie le rapporteur pour son travail très complet. En complément de ce rapport, il souhaite rappeler que le Conseil administratif a discuté avec différents groupes politiques, actifs depuis la dernière commission du 15 mai, et il a appris que des doutes demeuraient encore au sein du Conseil municipal. L'idée est que chacun puisse avoir les éléments de réponse pour pouvoir se prononcer en son âme et conscience.

Au stade actuel, l'administration n'est pas en position aujourd'hui de négocier les offres des entreprises, car toutes les soumissions ne sont pas encore rentrées. Les mandataires et les cheffes de projets poursuivent le travail d'analyse des offres reçues. Un certain nombre d'optimisations sont déjà identifiées, il est donc possible de réaliser quelques économies par rapport au montant total de la délibération. La négociation n'est pas possible pour l'instant, car la loi sur les marchés publics ne l'autorise pas. Par contre, une fois les travaux adjugés, il sera possible de réajuster les montants ainsi que la méthodologie des travaux, une fois que toutes les offres auront été analysées. Si le Conseil municipal vote la délibération avec le montant présenté, il s'agit d'une autorisation de dépenser, mais pas une obligation de le faire. On pourra ainsi obtenir des économies sur la facture finale comme cela a été fait parfois par le passé. Il rappelle que les non-dépensés sont beaucoup plus fréquents que les dépassements que l'on doit parfois annoncer.

Quant à la thématique des métrés contradictoires, il faut préciser qu'ils sont prévus en phase chantier, une fois la délibération votée et les travaux adjugés. Il s'agit de mesurer les surfaces et les volumes réellement réalisés en les comparant aux surfaces et volumes prévus dans les soumissions, de manière à ce que seuls les travaux vraiment réalisés soient facturés à la Commune.

Enfin, par rapport au business model du 5^{ème} étage, l'affectation de cette surface n'a pas été encore définie complètement. Une démarche participative sera peut-être envisagée, mais une recette annuelle de CHF 93'600.- est prévue pour les revenus issus de la location de cet espace, soit environ CHF 250.-/m² dans le cadre d'un co-working. Ce montant est bien entendu une estimation dans l'attente de déterminer l'affectation exacte de cet espace.

M. Cornuz espère que les groupes disposent à présent de l'intégralité des informations pour leur permettre de voter cette délibération.

Mme Um le remercie pour ces explications.

M. Trippel, au nom de l'UDC, déclare :

« En 2004, il y avait des discussions sur le financement du parking souterrain entre la Commune et la propriétaire du centre commercial, premier élément du projet Cœur de Cité. Un accord n'ayant pas pu être trouvé, le projet était suspendu. Idéalement, le projet Cœur de Cité aurait dû être inauguré avant la ligne de tram 14. 12 ans plus tard, ce projet refaisait surface, avec généralement une bonne entente favorable des groupes politiques, lors des votes au Conseil municipal ces 7 dernières années.

Ce projet est historique pour Meyrin, non-seulement par son envergure, sa complexité, ses avantages écologiques, l'augmentation de la qualité de vie de la population et des conditions de travail du personnel communal qu'il procure, la

haute distinction qu'il a reçu, mais aussi, car pour la première fois le montant total d'un investissement dépasse les 100 millions, incluant une nouvelle mairie appelé maison citoyenne de 5'045 m² de surfaces, dont un tiers à disposition de la population et deux tiers pour l'administration communale, y compris 515 places pour la protection civile. Il aura 41'000 m² d'espaces publics extérieurs nouvellement aménagés selon les nouveaux critères écologiques à respecter, incluant la plantation de 250 arbres, offrant une grande augmentation de la qualité de vie à la population. Et il y a les travaux annexes et honoraires. A priori, le montant total de CHF 104 millions après déduction des subventions à recevoir est justifié pour un projet de cette envergure, mais il fait peur à ou indispose certaines personnes.

L'assemblée générale de notre parti a décidé, contre l'avis de ses élus, de lancer un référendum contre ce projet, si le montant de cette délibération n'est pas réduit à maximum CHF 60 millions ! *[Eclats de rire dans l'assemblée]*. Ce n'est pas correct de venir avec un référendum après sept ans de séances de commissions, juste au moment de conclure avec des devis qui ont une échéance de validité, bien que l'arrière-pensée du timing soit compréhensible.

Bien entendu, il est illusoire de pouvoir réaliser un tel projet en réduisant le coût de CHF 27,5 millions, soit d'un quart du montant total ! Calcul du potentiel d'économies fait, cela nécessiterait une réduction de 40% de la surface de la nouvelle maison citoyenne, insuffisante pour les besoins futurs de l'administration et de la population.

Mais les référendaires ont raison sur quelques points qu'ils contestent dans cette délibération, parmi lesquels les 10% de divers et imprévus calculés sur le montant total au lieu d'être calculés sur les travaux restants sans les honoraires, résultant en un potentiel de diminution de CHF 2,15 millions. Et il y a des incohérences dans le texte qui gênent et qui nécessitent clarification, pour le bénéfice d'une meilleure compréhension et acceptabilité de ce projet par la population.

Notre groupe politique présent ce soir est clairement contre ce référendum et souhaite vivement approuver ce projet dans les meilleurs délais et sans créer un risque de surcoût que causerait à coup sûr un retard dû au lancement d'un référendum. J'ai personnellement, et ceci à titre privé, eu une réunion de dernière minute avec l'instigateur du référendum pour échanger les arguments et points de vue.

Notre groupe propose la démarche suivante, dans le but d'éviter un référendum, en vous priant toutes et tous d'y adhérer dans l'intérêt prépondérant de notre population :

- a) Repousser le vote de cette délibération au Conseil municipal de juin 2024.
- b) Fournir au conseiller administratif délégué les doléances des référendaires pour traitement par l'administration.
- c) Demander au conseiller administratif délégué d'organiser une double-commission dans laquelle ce dernier et l'administration donnent aux commissaires des réponses et explications sur les points contestés par les référendaires, qui eux seront ensuite auditionnés pour leur donner les réponses dans le but de trouver un compromis menant à l'abandon du référendum sans impacter négativement le projet.
- d) Amender la délibération en fonction du résultat de la séance de commission.

Nous demandons une suspension de cette séance de 5 minutes, pour que les chefs de groupe se concertent dans un premier temps, puis laissent les groupes prendre leur décision au sujet de cette démarche et demandons un vote nominal.

Merci pour votre compréhension. »

Mme Tschudi-Spiropulo souhaite présenter une motion d'ordre. Elle ne comprend pas bien la démarche de l'UDC. De plus, M. Trippel a précisé qu'il s'agissait d'un argumentaire, mais s'il s'agissait d'une prise de position, son groupe ne pourrait pas s'exprimer à nouveau. Elle aimerait juste avoir des explications sur ce qui vient d'être dit.

M. Trippel confirme qu'il ne s'agit pas d'une prise de position, mais bien d'un argumentaire. Cependant, il n'a pas donné les détails qui sont contestés. Il y a une incohérence sur le chiffre des 10% en divers et imprévus, qui devraient être calculés par rapport aux travaux restants et sans les honoraires. Deuxièmement, ce qui est contesté est que le premier crédit d'étude était de 4.36 millions et normalement, les crédits d'études correspondent environ à un 10% du montant total des travaux. Il y a encore eu le crédit d'études phase 41 pour 2.45 millions, dont il faudrait tenir compte. Mais apparemment les référendaires n'ont pas compris ce détail.

Troisièmement, il y a des imprécisions sur le libellé de la délibération, car il est écrit « destiné à la réalisation de l'ensemble des éléments du cœur de cité comprenant les aménagements extérieurs et le bâtiment de la nouvelle mairie », mais l'ensemble du Cœur de cité comprend aussi le Forum Meyrin et le centre œcuménique. Les référendaires pinaillent sur ce genre de détails et de termes.

M. Trippel rappelle que ce ne sont pas les élus du Conseil municipal de l'UDC qui sont à l'origine de tout ça. Le but est donc de tout faire en amont pour éviter que le référendum soit lancé.

Mme Um accorde la suspension de séance pour que les chefs de groupe puissent se consulter, suite à la demande de référendum du parti UDC, mais ne provenant pas des conseillers municipaux de ce même parti, présents dans l'hémicycle.

[Pause 20h00-21h00]

M. Cornuz revient sur l'interruption de séance à la demande du groupe UDC. Durant la discussion visant à trouver un compromis entre les groupes, il a pris un engagement : celui de contacter la section locale de l'UDC afin de les aider à comprendre la situation et d'empêcher le lancement du référendum. Il annonce que tous les groupes sont d'accord de voter cette délibération et il espère que cela sera à l'unanimité, afin que ce projet puisse avancer.

Mme Um remercie le travail effectué par les chefs de groupe durant la pause.

Au nom des membres de l'UDC, **M. Trippel** avalise cette manière de faire et rassure l'assemblée que cela ne va pas lui faire plus de cheveux blancs. *[Rires dans l'assemblée]*.

M. Serrano donne la prise de position du PLR :

« Cette soirée n'est pas comme les autres et restera dans les annales de notre commune.

Séance du 28 mai 2024 tenue en séance ordinaire

Dans une première intention, notre groupe politique souhaitait être informé plus avant sur la partie financière du projet Cœur de cité. En effet, il nous semble primordial d'introspecter les coûts de manière sérieuse, ce d'autant que nous parlons argent public.

Pour ce faire, nous avons envisagé de demander un ajournement de ce vote afin de clarifier certains points liés aux marges dans les cahiers, les divers et imprévus et les métrés. Ce soir, nous avons bien entendu et compris la teneur des propos tenus par le Conseil administratif et nous en sommes satisfaits. Nous renonçons donc à proposer à cette assemblée un décalage d'un mois du vote sur cette délibération.

Plus de 50 séances de commissions, des milliers d'heures investies par tous les intervenants sur ce dossier. Tout ceci a de quoi donner le vertige.

Le Cœur de cité, centre de vie, centre névralgique, centre de gravité de notre commune, ce lieu intègre bien toutes ces appellations. Nous pourrions aussi y ajouter le mot *agora* sans travestir sa fonction première.

Pour bien comprendre les enjeux, il y a lieu de contextualiser ce projet. En effet, les besoins en surface des services municipaux vont crescendo depuis une bonne vingtaine d'années. Au fil du temps, des solutions innovantes et/ou pragmatiques ont dû être mises en œuvre afin d'accompagner la croissance de notre ville et de son administration.

Depuis maintenant 10 ans, il ne fait plus aucun doute qu'il est temps de passer à une solution plus pérenne pour un horizon de 50 années au minimum.

Il est important de considérer cette délibération à l'aune de la portée temporelle qu'elle nous offre.

Le thème de la couleur de la façade ne nous a pas vraiment emballé, mais le PLR-Meyrin Cointrin est d'avis qu'il faut dépasser cette thématique et ce clivage des pour et contre et se concentrer sur les fonctionnalités prévues. Les goûts et les couleurs sont dans la nature et propres à chaque individu. Aucun choix ne permettra de rassembler tous les avis. En revanche, les utilisateurs des prestations publiques pourront être accueillis dans de bonnes conditions et c'est aussi là un élément de qualité dans le service au public.

Au niveau de la programmation, notre parti a très vite été surpris par la taille des surfaces qui nous paraissaient exagérées. Après avoir décortiqué en détail les plans, nous sommes d'avis que le programme proposé est en capacité de couvrir l'entier de la période temps et des besoins prévisionnels futurs qui sont inconnus à ce jour. Dès lors, les solutions proposées d'aménagements avec des locations de surface à des privés nous paraît un bon compromis permettant de valoriser ces surfaces avant qu'elles ne deviennent indispensables pour l'administration communale. Nous tenons à relever que certains éléments auraient pu être intégrés dans ce nouvel édifice comme le service de police municipale. Néanmoins, nous avons entendu les contraintes liées à cette programmation et nous estimons que celles-ci sont raisonnables, même si nous maintenons que ce service aurait dû trouver sa place dans ce nouveau bâtiment.

Le coût de réalisation de la mairie a donné lieu à passablement de discussions et de débats. A ce stade et en comparant d'autres bâtiments similaires, nous sommes

sur une fourchette acceptable, un peu élevée, mais raisonnable vu la longueur de vie du bâtiment et son amortissement financier. Nous avons aussi joué de malchance avec une augmentation soudaine des coûts de construction de 15%. Ceux-ci n'avaient pas été envisagés et pour cause, qui aurait pu prédire une telle déstabilisation géopolitique en Europe comme celle que nous vivons actuellement ? Pour se poser les bonnes questions du coût, il faut retrancher ces 15% au prix affichés. Nous avons fait ce travail d'apothicaire et nous sommes au clair qu'un nouveau projet serait de toute façon plus cher, voire moins ambitieux pour les mêmes coûts. Dès lors, il nous semble évident que nous devons aller de l'avant. L'implantation d'un abri de protection civile que nous avons demandé sous la mairie comblera la manque de places publiques et ceci est de bon augure vu la situation actuelle.

Ainsi, le PLR Meyrin-Cointrin aurait aimé pouvoir disposer de certaines fonctionnalités ou aménagements, mais nous pouvons aussi concevoir que tout n'est pas possible.

Les travaux du parking avancent rapidement et il est temps maintenant d'aller de l'avant. Tout n'est pas parfait, mais aucun projet ne l'est complètement. Fort de ce constat et dans l'optique de rendre aux communiers la place des Cinq-Continents, nous soutenons l'avancement de ce projet.

En ce qui concerne les aménagements extérieurs, ces derniers ont aussi subi une envolée des coûts. A la lecture des aménagements détaillés, il n'est guère possible d'obtenir la prestation à moindre coût. Un report de cette partie du chantier aurait été une bonne solution, mais les gains espérés ne couvriraient pas les pertes engendrées par un report.

Transfigurer notre cœur de cité est une démarche citoyenne. Le bien-vivre ensemble, les lieux communs font partie d'une certaine culture positive dont Meyrin a besoin. Nos prédécesseurs ont modelé une cité dortoir en ville, où il fait bon vivre. Il est de notre responsabilité d'élus-e-s de perpétuer ces bonnes pratiques et d'offrir à notre population des espaces et des volumes de qualité au Cœur de la cité.

Comme parti politique pragmatique et soucieux des deniers publics provenant de l'impôt et donc du labeur des habitants et des entreprises de Meyrin, nous n'avons eu de cesse de challenger ce programme pendant toutes les phases. Parfois avec douceur, parfois avec une grande fermeté, nous avons accompagné ce projet qui est aujourd'hui mature. Nous sommes conscients que tout n'est pas parfait, mais il faut vivre avec une certaine part de risque ou de frustration dans la vie. Combien de projets initialement qualifiés de fou, sont aujourd'hui mis en exergue ? Il nous faut dépasser ces a priori et c'est maintenant et tout de suite que les choses se passent.

Pour le PLR Meyrin Cointrin, le temps du grand saut est arrivé et nous devons démarrer ce programme.

Néanmoins, comme à son habitude, le PLR Meyrin Cointrin sera très attentif au respect du cahier des charges, aux sommes dépensées et au résultat des dernières soumissions encore attendues. Après la pause estivale, nous demanderons une commission sur le suivi de la phase d'appels d'offres afin de nous assurer que les éléments votés et que les coûts du projet soient toujours sous contrôle et conformes aux informations reçues.

Vous l'aurez compris, le PLR Meyrin Cointrin, même s'il n'est pas complètement satisfait sur certains points, soutient ce programme dans une vision pragmatique, mais aussi de garantir le développement de notre commune. »

M. Fontanini déclare au nom des socialistes :

« Ça y est, nous y sommes. Comme toutes les opérations à cœur ouvert, celle-ci a demandé une préparation minutieuse, une phase d'étude rigoureuse et une mise en œuvre cadencée par des phases de travail qui ont vu intervenir de manière coordonnée plusieurs équipes qui ont réfléchi, projeté, modifié, vérifié, planifié, budgétisé et beaucoup travaillé. En effet, le précieux travail de l'administration, effectué conjointement aux prestataires et aux partenaires, ainsi que les 52 moments de rencontre en commission au sein du Conseil municipal, ont permis de proposer un projet clair, ambitieux, même visionnaire, mais aussi maîtrisé et dans l'air du temps.

Pour la première fois, Meyrin va construire un édifice qui va faire office de mairie, plutôt qu'investir un bâtiment déjà existant et réalisé en pensant à d'autres fonctions. Il s'agit d'un bâtiment emblématique et soucieux de l'environnement qui va accueillir au jour le jour, les employés de la commune ainsi que les Meyrinois et les Meyrinoises qui y trouveront à la fois des prestations et des espaces où se rencontrer, à leur tour, pourquoi pas, lors de démarches participatives. C'est aussi un bâtiment qui a été conçu pour évoluer avec notre population pour les années à venir en offrant une bonne modularité ainsi que la possibilité de l'investir de manière évolutive.

Depuis plusieurs décennies, les autorités qui se sont succédé, ont travaillé avec succès pour que Meyrin ne devienne pas une cité dortoir satellite. Ce projet, qui ne se limite de loin pas à la construction de la nouvelle mairie, va transformer le centre-ville en lui donnant deux nouvelles places, des mails arborés, un nouveau parc et des nouvelles infrastructures publiques. Nous allons aussi requalifier l'ancienne mairie pour la rendre aux citoyens. Ce projet d'envergure, que nous pouvons considérer d'historique, va projeter Meyrin dans le futur avec un dynamisme renouvelé.

C'est donc avec enthousiasme que le Parti Socialiste de Meyrin-Cointrin va voter la délibération de ce soir, qui représente un moment clé dans la réalisation de ce projet, tout en conservant la même envie de poursuivre les travaux à venir. Nous invitons, bien entendu les autres groupes politiques à en faire de même. »

M. Busset donne lecture de la position du PDC/VL :

« Nous arrivons au bout d'un long processus, de plus de 10 ans, qui a intégré la société civile, des représentants du Conseil municipal, du Conseil administratif, des responsables de services et collaborateurs techniques de l'administration communale, ainsi que des experts indépendants. Alors, me direz-vous, à quoi, nous les élus, allons-nous servir, puisque tout a été si bien pensé, calculé, évalué, conçu ?

Il est vrai que nous intervenons en toute dernière position, en étant parfois frustrés de ne plus pouvoir modifier quoi que ce soit à la belle réalisation proposée ! De plus, il nous revient de voter un crédit considérable, en acceptant ce projet sans pouvoir y apporter une quelconque contribution supplémentaire.

Nous saluons l'intervention du groupe UDC pour le courage et la transparence dont il a fait preuve à l'évocation de la situation interne de son parti.

Nous avons, il est vrai, une immense responsabilité. Mais il faut reconnaître que l'administration a effectué un gros travail de consultation publique auprès des milieux les plus divers, par des personnes compétentes, en son sein d'abord, mais aussi à l'externe par l'organisation d'un concours d'architecture. Et le résultat est vraiment bluffant !

Nous devons reconnaître que nous ne pouvons pas nous substituer aux professionnels, qui ont conçu ce projet extraordinaire au sens propre du terme. Par la décision ce jour-même de la délibération, nous pourrions préserver un planning déjà serré, sans risquer des hausses de coûts déjà annoncées en cas de report. Et c'est là que nous apportons notre contribution : donner le signal de départ à la construction d'un édifice qui va marquer la ville dans les cinquante à cent années à venir, qui va propulser Meyrin vers une dimension nouvelle par une mesure caractéristique de son image : dynamique, créative, audacieuse, cosmopolite et agréable à vivre ! Ce sera notre jet d'eau, notre tour Eiffel, notre opéra de Sydney, notre Empire State Building !

Alors, chers collègues, n'hésitons plus, ne nous résignons pas à perdre un temps précieux par des questions de détails qui seront de toutes manières résolues lors de la réalisation, votons aujourd'hui cette délibération qui fera date dans l'histoire de notre cité. » *[Applaudissements]*.

Au nom des Verts, **Mme Murciano** annonce :

« En préambule, nous tenons à remercier et féliciter Monsieur Amato pour son excellent rapport.

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux collaborateurs du service de l'urbanisme, travaux publics et énergie pour les magnifiques présentations. Nous relevons particulièrement leur contribution pour répondre aux questions nombreuses et complexes des commissaires.

Nous tenons à saluer le travail effectué par les commissaires durant les plus de cinquante séances de travail qui ont permis au Conseil municipal de s'impliquer en vue d'un résultat « pratiquement parfait ».

Nous tenons à remercier également les efforts du Conseil administratif, pour aller à la rencontre des Meyrinois et Meyrinoises. Cinq séances d'informations publiques dans différents quartiers ont été récompensées par un excellent accueil du projet et de la reconnaissance de la part de la population et aucune réaction négative sur les coûts que la commune pourrait bénéficier d'un autofinancement à hauteur de 60%. Le parking sous-terrain étant en cours d'achèvement, nous avons la satisfaction sans mauvais jeux de mots, d'avoir participé à enterrer un peu la voiture, surtout pour laisser place à la nouvelle mairie ou Maison citoyenne, à l'aménagement du Cœur de Cité avec des espaces extérieurs arborisés, végétalisés réunissant tous les critères importants pour les Verts soit : une réelle prise en considération du réchauffement climatique par une canopée significative, une gestion de l'eau exemplaire et même une volonté de réemploi, qui constitue une belle évolution du projet.

Notre groupe a très vite adhéré au projet lauréat du concours proposé par une jeune équipe d'architectes, qui a démontré une très bonne compréhension des enjeux attendus pour le cœur de la Commune, visible à travers ce projet.

L'intérêt novateur de ce projet est la valorisation des espaces, tout a été pensé pour que le citoyen puisse jouir d'espaces de rencontres, arborés, frais et paisibles et qui mettent en valeur l'ensemble. Une place haute, une place basse, une Maison citoyenne et une forêt rien que cela !

D'ailleurs, la réalisation d'une mairie est une première, car comme le relevait une commissaire, c'est la première fois que Meyrin se dote d'une véritable mairie, l'actuelle ayant été initialement un centre médico-social et non une mairie.

Les retours de la population et des membres de partis, suite aux présentations publiques du projet, sont excellents et ont généré un enthousiasme palpable pour la création de ce futur Cœur de cité.

Lors de ces séances, aucune préoccupation n'a d'ailleurs été exprimée quant au coût de cet ouvrage attendu depuis longtemps, ni pour sa couleur particulièrement débattue par les commissaires et qui n'a pas rencontré de réaction négative, bien au contraire.

Il serait agréable que les démarches participatives soient prévues assez rapidement pour le Café citoyen ainsi que pour le cinquième étage puissent se réaliser avec l'accord de tous.

Nous nous réjouissons de l'acceptation que le dernier étage soit un lieu pour le public offrant une vue sur la cité.

Pour le café, une gérance participative et inclusive plutôt que strictement privée et commerciale serait bienvenue et des horaires d'ouverture qui offrent une vie active, ce qui ajouterait une jolie vitrine à la mairie.

Nous soulignons l'aspect modulable du bâtiment, sa construction est étudiée au minimum pour 50 ans, voire 100 ans pour répondre à l'augmentation de notre population. La taille des bureaux est tout à fait acceptable, également au regard d'une volonté de préserver la santé des collaborateurs et d'offrir des espaces ouverts et chaleureux, ainsi que des salles de repos ou polyvalentes, qui pourraient répondre à ce besoin.

L'ombre d'un référendum planera malheureusement toujours sur cette délibération, malgré le courage et l'ouverture d'esprit des représentants de l'UDC qui siègent au sein de cet hémicycle.

Nous voterons favorablement cette délibération ce soir et nous espérons l'engagement de tous pour soutenir ce magnifique projet, il n'y a que l'unité qui puisse permettre à ce magnifique projet d'exister !

Le groupe des Verts votera favorablement cette délibération et vous invite tous à en faire de même. »

M. Trippel déclare au nom de l'UDC :

« En 2004, il y avait des discussions sur le financement du parking souterrain entre la Commune et la propriétaire du centre commercial, premier acte de ce projet. Il y a eu finalement un désaccord sur qui paie quelle proportion et le projet a été suspendu. Idéalement, le projet Cœur de Cité aurait dû être inauguré avant la ligne de tram 14.

12 ans plus tard, ce projet refaisait surface. Depuis, lors des votes au Conseil municipal, à quelques exceptions près, les votes étaient unanimement favorables au sujet de la nouvelle mairie et des aménagements extérieurs, avec une seule fois quelques non, témoignant d'une belle entente entre les groupes politiques.

Ce projet est historique pour Meyrin, car pour la première fois le montant total d'un investissement dépasse les 100 millions. Ce montant fait peur à certaines

personnes ! Mais qu'auront nos citoyennes et citoyens au juste pour autant d'argent ? Une nouvelle Mairie appelé maison citoyenne de 5'045 m² de surfaces, dont un tiers à disposition de la population et deux tiers pour l'administration communale pour un coût de construction de CHF 39 millions. Il y aura également 515 places pour la protection civile. Plusieurs services communaux, aujourd'hui éparpillés dans la commune, intégreront la maison citoyenne, qui inclut un espace de réserve pour les besoins futurs de l'administration, pouvant entre-temps servir pour des projets citoyens ou associations. Il aura 41'000 m² d'espaces publics extérieurs, nouvellement aménagés, selon les nouveaux critères écologiques à respecter, incluant la plantation de 250 arbres, incitant à la promenade, aux jeux et à la rencontre, offrant une grande augmentation de la qualité de vie bénéfique à la santé de la population, plus les travaux souterrains pour CHF 37 millions. CHF 22 millions sont consacrés aux études, honoraires d'ingénieurs, architectes et les équipements, selon les tarifs en vigueur adaptés à un projet de cette envergure, qui ne peut pas être réalisé sans qu'il y ait des études supplémentaires, ajustements constructifs et sécuritaires. Ce projet prévoit encore 10% de budget de provision pour les divers et imprévus, selon les usages en vigueur. Ce n'est pas encore une dépense. Depuis 2019, il y a eu environ 20% d'augmentation du coût total à cause des nouvelles normes écologiques, la pandémie, la situation géopolitique, le coût des matières premières et des contraintes statiques de la maison citoyenne posée à moitié sur le parking souterrain. L'administration et les politiciens n'y sont pour rien. Les coûts au m³ pour l'immobilier et les coûts au m² pour l'aménagement extérieur sont dans les normes usuellement dépensées pour des projets similaires. Des économies de CHF 7 millions ont été identifiées et réalisées pour baisser le coût total, et CHF 4,5 millions de subventions sont attendus. La nouvelle maison citoyenne va encore servir au début du siècle prochain, et sera amorti sur deux générations. Le coût annuel de cet investissement n'est pas supérieur au coût de l'aide sociale et de la défense, deux domaines où on pourrait faire des économies. A noter que la majeure partie du financement de ce projet provient des impôts payés par les entreprises, préservant le pouvoir d'achat de la population.

Ce projet est aussi historique en matière d'utilisation de matériaux de construction comme le bois et l'aluminium pour les façades, plus légers, plus isolants, plus économe en énergie, plus rapide en construction et nécessitant moins d'entretien. Tous des facteurs qui permettent d'avoir un coût de construction et des coûts d'exploitation et d'entretien moins élevés, rendant ainsi du pouvoir d'achat à la population. La majeure partie des places et cheminements sera faite avec des revêtements perméables, permettant le passage de la pluie dans la terre, favorisant la végétation et réduisant les îlots de chaleur. Ce projet a obtenu le label SNBS gold, abréviation anglaise pour standard de construction durable Suisse, la plus haute distinction en matière d'aménagement de quartier, de qualité écologique de construction, de gestion énergétique, de gouvernance et de bien être sociétal. Que voulons-nous de plus ?

Tiens, une élue proposait qu'il y ait une salle d'allaitement pour les femmes dans la maison citoyenne. Alors pour être cohérent, il faudrait aussi une salle rose pour les hommes, afin de mieux rentabiliser la salle d'allaitement.

Attention, un parti annonce un référendum contre ce projet, si le montant de cette délibération n'est pas réduit à maximum CHF 60 millions !

Comment s'imaginent ces personnes réduire l'investissement de CHF 27,5 millions, soit d'un quart du montant total ? Cela signifierait 5 millions d'honoraires en moins,

un potentiel d'économies de 4 millions sur l'aménagement extérieur, et il faudrait économiser 18 millions sur la construction de la maison citoyenne, soit réduire son volume de 45 %, car on ne peut pas se permettre de ne pas respecter les normes légales écologiques et de qualité de construction. Un projet d'une telle envergure, d'une telle qualité, d'un tel esprit prévoyant pour la durée d'utilisation et avec une telle distinction ne peut franchement pas être financé avec M-Budget !

Analysons le financement de ce projet d'un montant total de CHF 108 millions. De 2021 à 2023, notre commune a encaissé CHF 65 millions d'impôts supplémentaires, à 90% payé par des entreprises, dont les affaires ont profité de la situation géopolitique actuelle. Il semble que cela continue cette année. On peut s'attendre à un cumul de CHF 70 millions. Si la moitié de ce cadeau fiscal des entreprises est utilisé pour le financement de ce projet, celui-ci est amorti sur la durée habituelle de l'immobilier de 50 ans, cela fait CHF 580'000,- par année pour la population qui paie 40% de la masse fiscale encaissée, le reste étant payé par les entreprises et les compensations intercommunales et fédérales. Donc CHF 21.- par habitant et par an, ou 16 centimes par jour pour une famille de 4 personnes en tenant compte des rabais fiscaux. Le référendum permettrait à cette famille d'économiser 4 centimes d'impôts par jour ces prochaines années, mais aurait les conséquences suivantes à moyen terme :

- surélever le bâtiment plus tard, avec les complications statiques, de fonctionnement de notre administration pendant les travaux, de disponibilité des mêmes matériaux, de la cohérence de la construction, de l'augmentation du coût de construction, tous des facteurs qui rendraient globalement la maison citoyenne plus chère à long terme.
- construire aujourd'hui sans respecter les normes écologiques de 2050 qui sont connus obligerait de faire une rénovation après 20 ans d'exploitation, ce qui complique de manière similaire à une surélévation du bâtiment.
- que dire d'un aménagement extérieur moins écologique, moins convivial avec moins d'augmentation de qualité de vie de la population, juste pour économiser aujourd'hui ? Alors qu'on sait pertinemment qu'il faudra modifier un aménagement écologiquement non-conforme plus tard avec encore une fois un coût plus élevé et des embêtements pour la population en matière de qualité de vie !
- les prix de construction et d'aménagements qui forment le total de CHF 87,5 millions de cette délibération sont garantis jusqu'à la fin de l'année 2024. Tout retard à cause d'un référendum augmenterait les coûts et ferait perdre de l'argent aux contribuables.

Qui pourrait être d'accord avec un tel gâchis et signer le référendum ?

Notre commune a déclaré l'urgence climatique, on peut être d'accord ou pas. Il est du devoir de l'administration, des autorités et des élus de passer de la parole aux actes avec la réalisation de ce projet du siècle, offrant une qualité d'environnement et de vie nettement meilleure à la population, et des conditions de travail agréables au personnel communal, permettant d'augmenter leur efficacité au profit d'un meilleur service à la population, utilisant des matières écologiques pour la construction, tenant compte de l'augmentation de la population et des besoins de personnel à long terme, prévoyant à long terme une infrastructure et un aménagement censés durer jusqu'au siècle prochain, servant ainsi plusieurs générations qui nous diront merci !

Les gens de ma génération disent souvent ; avant c'était mieux, avant c'était moins cher. Certes, mais il faut oser aller de l'avant sans tarder, même si cela mène parfois dans l'inconnu, car nous ne trouverons pas notre avenir dans le rétroviseur ! Accepter cette délibération et son coût maintenant sans référendum signifie prix garantis.

J'ai moi-même participé au groupe de concertation de citoyens ayant choisi ce projet. En tant qu'ancien administrateur d'une société immobilière, de membre du conseil d'une fondation immobilière de logements et au comité de ma PPE, je peux témoigner du bien-fondé global de ce projet et du coût. La vision montrée par notre commune pour les futures constructions et aménagements extérieurs est juste et doit aussi être adoptée par les privés sur le plan légal dans l'intérêt global de la population.

Finalement, un mot sur les couleurs de la maison citoyenne qui dérangent certaines personnes. Faisons un parallèle avec le tram rose. Il n'y a quasiment pas de déchets dans ce tram par rapport aux autres. Les gens s'arrêtent pour le regarder passer. Il semble que cette couleur ait un effet apaisant, de joie de vivre, rendant les gens plus raisonnables. Gardons les couleurs proposées de notre maison citoyenne, qui est censée être un phare dans le paysage meyrinois et offre à la population de voir la vie en rose dans notre environnement géopolitique morose.

Voilà les raisons qui incitent notre groupe à approuver cette délibération, en remerciant les autres groupes qui feront de même. »
[Applaudissements].

M. Fabre remercie le rapporteur et poursuit :

« L'avantage de parler en dernier est de ne pas avoir à répéter les prises de position des autres groupes, donc je vais faire simple. J'ai toujours été favorable à un vote le plus proche possible de l'unanimité et surtout éviter un passage en force. A la vue des prises de position des groupes cette unanimité semble avérée.

Je tiens à saluer le courage de Martin Trippel et du groupe UDC. Nous ne devons absolument pas prendre en compte les tentatives d'intimidation des futurs référendaires.

Je vais voter favorablement cette délibération avec enthousiasme et j'invite les groupes à en faire autant. Vive le futur cœur de cité et la vie en rose. »

La parole n'étant plus demandée, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2024-06a,**

relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 87'473'186.- destiné à la réalisation de l'ensemble des éléments du Cœur de cité comprenant les aménagements des espaces publics et le bâtiment de la nouvelle mairie

Vu l'exposé des motifs ci-après;

Vu la résolution n° 2013-06, adoptée le 13 décembre 2013, demandant d'avaliser l'accord de principe et de poursuivre les négociations en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes;

Séance du 28 mai 2024
tenue en séance ordinaire

Vu la résolution n° 2016-02, adoptée le 8 mars 2016, demandant d'avaliser l'accord de principe obtenu avec le centre commercial Meyrincentre, en vue de la construction du parking souterrain en deux étapes au Cœur de la cité;

Vu la signature de la convention cadre le 6 avril 2016 et de son avenant le 14 octobre 2021, entre le Conseil administratif *in corpore* et, respectivement, la présidente, puis le président du Conseil d'administration de CCM immobilier SA, formalisant l'accord obtenu;

Vu le processus d'ateliers créatifs mené de mars à novembre 2017, impliquant des représentants de la société civile, des représentants du Conseil municipal, le Conseil administratif, les responsables de service et les collaborateurs techniques de l'administration communale, ainsi que des experts indépendants, dans le but d'établir les grands principes d'aménagement pour la réalisation d'une place publique, d'un parking souterrain, d'une nouvelle mairie et d'un parc public;

Vu la résolution n° 2017-03a adoptée le 6 février 2018, demandant d'avaliser l'image directrice du Cœur de la cité établie dans le cadre d'ateliers créatifs;

Vu la délibération n° 2018-20a, adoptée le 11 décembre 2018, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 4'360'000.- en vue de la construction de la nouvelle mairie et de l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du Cœur de cité;

Vu la signature de la convention de coordination le 25 juin 2019 et de son avenant le 12 octobre 2021, entre le Conseil administratif *in corpore* et, respectivement, la présidente, puis le président du conseil d'administration de CCM immobilier SA, formalisant l'accord obtenu;

Vu la procédure de concours lancée le 22 mars 2019, la désignation de son lauréat, le groupement PHENIX, le 27 janvier 2020, et l'avancement du projet depuis lors;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113041/1 déposée en automne 2019 par PMC Parking SA pour la réalisation de parkings provisoires sur les parcelles 13419 (178 places) et 13415 (100 places), délivrée le 4 novembre 2021;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 113042/1 déposée en automne 2019 par PMC Parking SA pour la réalisation du parking souterrain (P1) sur 3 niveaux de 487 places et l'abattage d'arbres sous la parcelle 13420, délivrée le 30 novembre 2021;

Vu la délibération n° 2020-12a, adoptée le 15 décembre 2020, relative à la désaffectation des parcelles n° 13317, 13418 et 13420, ainsi que d'une partie de la parcelle 13684 de Meyrin, constitution de droits de superficie et de diverses servitudes en vue de la réalisation du projet Cœur de cité comprenant un parking souterrain, un parking en surface à construire par PMC Parking SA et la réalisation d'une nouvelle mairie et d'espaces publics par la Commune. Ouverture d'un crédit de CHF 11'750'000.- pour l'octroi d'un prêt à PMC Parking SA et autorisation d'emprunt;

Vu le projet de loi déposé auprès du Conseil d'Etat et voté par le Grand Conseil le 7 octobre 2021, portant sur la désaffectation du domaine public communal des parcelles 13317 de 1'350m², 13418 de 5'673m², 13420 de 10'401m² ainsi que la sous-parcelle n° DP 13683B de 91m² issue de DM14/2020 provisoire, établi le 22 avril 2020 par M. Adrien Küpfer, géomètre officiel, qui pourrait encore subir des modifications;

**Séance du 28 mai 2024
tenue en séance ordinaire**

Vu la signature, le 14 octobre 2021, des actes notariés relatifs à la radiation de servitudes, à la constitution d'un DDP, à la création de diverses servitudes, parcelles 11803, 11804, 13317, 13416, 13418, 13419 et 13420 de la commune de Meyrin, entre la commune de Meyrin, PMC Parking SA et CCM Immobilier SA (TM 11/2020);

Vu la délibération n° 2021-24a, adoptée le 14 décembre 2021, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'680'000.- destiné à l'étude et à la réalisation de travaux pour la mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées situés à la rue des Boudines, la place des Cinq Continents et l'avenue de Feuillasse;

Vu la délibération n° 2022-02a, adoptée le 22 février 2022, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 960'500.- en vue de la réalisation de travaux de déviation de réseaux et travaux préparatoires à la construction de la nouvelle mairie et à l'aménagement des espaces publics extérieurs compris dans le périmètre du Cœur de cité;

Vu les travaux de dévoiement de réseaux et d'assainissement finalisés fin 2022;

Vu la mise en service des parkings provisoires PP1 et PP2 et le début des travaux de réalisation du parking souterrain P1;

Vu la délibération n° 2023-01, adoptée le 31 janvier 2023, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 2'450'000.- destiné au financement des honoraires nécessaires à la réalisation de la phase d'appel d'offres (phase SIA 41) du projet Cœur de cité;

Vu la délibération n° 2023-31a relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement CHF 2'317'362.- destiné au financement des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) et à l'activation en investissement des postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation du projet Cœur de cité pour la période courant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027;

Vu la demande d'autorisation de construire DD 327655/1 déposée en 14 juillet 2023 par la ville de Meyrin pour la construction d'une mairie, d'un bois arboré, d'un couvert et d'un pavillon, en cours d'instruction;

Vu les rapports de la commission Cœur de cité ad hoc;

Vu le plan des investissements 2023-2033;

Conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 mai 2024,

D E C I D E

PAR 31 OUI et 1 ABSTENTION

1. de réaliser les travaux de construction de l'ensemble des éléments compris dans le périmètre du Cœur de cité comprenant les aménagements des espaces publics et le bâtiment de la nouvelle mairie,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 87'473'186.-** destiné à ces travaux,

3. de prendre acte qu'une subvention de CHF 250'000.- sera demandée auprès du programme national "Programme bâtiments",
4. de prendre acte qu'une subvention de CHF 35'000.- sera demandée auprès de Pronovo SA,
5. de prendre acte qu'une subvention de CHF 412'000.- sera demandée auprès de l'OCPAM pour la création de 515 places d'abri PC,
6. de prendre acte qu'une subvention de CHF 4'500.- sera demandée auprès du programme « Solution Circularisation des matériaux et produits de construction (C-BAT) SIG-éco21 » pour le réemploi d'éléments de construction,
7. de prendre acte qu'une subvention de CHF 200'000.- sera demandée auprès du Fonds énergie des collectivités,
8. de prendre acte que des demandes de subvention, dont les montants sont inconnus à ce jour, seront déposées auprès :
 - du programme « Solution Circularisation des matériaux et produits de construction (C-BAT) SIG-éco21 », pour le mandat d'assistance à maîtrise d'œuvre, inventaire et sourcing,
 - du Programme « Nature en Ville » de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature,
 - du FIDU, fonds intercommunal pour le développement urbain pour les aménagements extérieurs et pour les nouveaux logements (cette subvention est perçue annuellement, elle sera comptabilisée sur cette délibération pendant plusieurs années.
 - du FIE, fonds intercommunal pour l'équipement.
9. de comptabiliser les dépenses nettes estimées de **CHF 86'571'686.-** dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous rubrique 02.14 et 34.14,
10. d'amortir la dépense nette prévue comme suit, dès la première année d'utilisation du bien :
 - sous rubrique 02.33 :
 - CHF 50'338'477.-, en 30 annuités (bâtiment), à compter de 2028
 - CHF 748'317.-, en 4 annuités (matériel informatique), à compter de 2028
 - CHF 1'573'364.-, en 8 annuités (mobilier), à compter de 2028
 - sous rubrique 34.33 :
 - CHF 33'898'557.-, en 40 annuités, à compter de 2029
 - CHF 12'972.-, en 8 annuités (mobilier) à compter de 2029
11. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de **CHF 87'473'186.-** afin de permettre l'exécution de ces travaux,

12. de poursuivre les réflexions sur la couleur du bâtiment de la maison de la citoyenneté, en y associant la population et en s'appuyant sur la gamme chromatique proposée dans la continuité du résultat du concours d'architecture.

* * *

7. **Délibération n° 2024-09a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023. Rapport de la commission des finances (D. Loureiro, S).**

et

8. **Délibération n° 2024-10a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir. Rapport de la commission des finances (D. Loureiro, S).**

M. Loureiro donne lecture du rapport des finances :

« Voici le rapport des quatre commissions dédiées à la présentation des comptes annuels 2023, qui ont eu lieu les 2 et 7 mai 2024, en présence de Monsieur Amato, président de la commission des finances, Monsieur Tremblet, conseiller administratif, Monsieur Solai, secrétaire général, et Madame Favre de Oliveira, responsable du service des finances.

L'habituelle annuelle présentation des comptes est donc lancée le 2 mai à 18h30, avec une entrée timide au box-office, puisque pas moins de 12 commissaires se sont excusés pour leur absence.

Monsieur Tremblet se charge du prologue en rappelant les contextes légaux qui régissent la gestion financière des communes et les normes d'analyse et de présentation comptables.

En 2023, il y a des délibérations d'engagements clôturées, dont certaines en dépassement ; une délibération d'engagement complémentaire est présentée, cette année la délibération n° 2024-10, d'où le point 8 de l'ordre du jour de notre conseil municipal d'aujourd'hui.

Après ce préambule de Monsieur Tremblet, la parole est donnée à Mme de Oliveira, qui tiendra le premier rôle dans tous les épisodes de la tétralogie, et se chargera de passer au crible les comptes 2023, sous l'attention soutenue des commissaires présents.

Commence alors la grand-messe de l'analyse des comptes, avec le compte de résultat. Nous passons d'abord en revue les charges.

Pour le compte 30 (Charge de personnel), une diminution des charges de CHF 664'449.23 qui s'explique notamment par l'effet Noria et le fait que les postes de gestionnaire salaires et de directeur RH aient été vacants pendant plusieurs mois.

Compte 31 (charges de biens et services et autres charges d'exploitation) : une augmentation des charges de CHF 1'116'147.49. Plusieurs augmentations dans ce compte concernent la consommation électrique et le chauffage.

Un commissaire demande comment se comporte la consommation énergétique de la Commune. Mme Favre de Oliveira répond qu'elle baisse plutôt en globalité, mais augmente sur certains bâtiments. Les coûts des énergies augmentent, mais de l'autre côté on tente de réduire les consommations. Le Président redirige le commissaire vers le Compte-rendu administratif et financier (CRAF), qui montre une évolution positive dans ce domaine.

Compte 33 – Amortissements du patrimoine administratif : une diminution de CHF 310'106.91. Il s'agit principalement d'amortissement sur dépenses nets. On observe un décalage dans les amortissements car certains projets sont retardés, d'autres ont été annulés, d'où l'écart positif.

Compte 36 – Charge de transfert : une augmentation de CHF 3'230'364.53, due principalement à des mécanismes fiscaux, avec la compensation financière en faveur des municipalités frontalières et la péréquation financière.

Nous passons alors aux revenus d'exploitation. L'écart total pour les revenus est de... Mesdames et Messieurs, roulement de tambour ! CHF 33'997'773.26 !

Nous examinons alors les comptes de revenus, en se basant sur le montant évoqué plus haut.

Compte 40 – Revenus fiscaux : Mesdames et Messieurs, roulement de tambourin ! CHF 32'997'773.26 !

Toutes les catégories de revenus fiscaux sont à la hausse, environ deux millions pour les personnes physiques, mais surtout 26 millions pour les personnes morales.

Compte 42 – Taxes : diminution de CHF 7'911.17. Passons les détails.

Compte 43 – Revenus divers : diminution de CHF 178'347.74. Soit.

Compte 46 – Revenus de transfert : augmentation de CHF 1'671'858.38. Soit.

Nous pouvons donc dresser le bilan pour les charges et revenus d'exploitation : L'addition des charges et revenus d'exploitation donne un résultat positif d'exploitation de 20'152'093.38, soit +30'580'817.38 par rapport au budget, ce qui permet l'autofinancement recherché dans le cadre d'une collectivité publique. Cet écart positif colossal est dû, suspense ! aux recettes fiscales très importantes pour 2023.

Nous passons encore rapidement en revue les charges financières, avec une diminution de CHF 364'159.33, et les revenus financiers, avec une augmentation de CHF 239'512.43. L'addition des charges financières et revenus financiers donne un résultat financier positif de CHF 5'476'756.76, soit un écart positif de CHF 603'671.76 par rapport au budget 2023.

Nous arrivons donc enfin à l'addition des résultats d'exploitation et financiers, avec un résultat opérationnel positif de CHF 25'628'850.14, soit un écart positif de CHF 31'184'489.14 par rapport au budget 2023.

Voilà donc pour l'essentiel des comptes 2023, mais Mme Favre de Oliveira rappelle alors que le vote du budget et des comptes se fait sur la présentation 2F/2N et donc il est demandé que les commentaires se fassent à ce niveau de détail, ce à quoi

l'audience s'attelle maintenant. La verve de Mme de Oliveira ne faiblit pas, la responsable du service des finances poursuit son prêche et répond du tac-au-tac aux réponses des commissaires. Pour la suite de ce rapport, je n'entrerai pas dans les détails, ou alors il me faudrait lire les 54 pages de PV, mais je donnerai un petit florilège de questions posées par les commissaires, lorsque le sujet est d'importance ou a suscité des émois au sein des commissaires.

Un commissaire s'inquiète du montant des indemnités journalières perte de gain pour les collaborateurs en absence de longue durée. Mme Favre de Oliveira relève qu'il y a eu un grand nombre d'absences pour congé maternité. Ledit commissaire est rassuré et exprime même sa joie en apprenant la vigueur du taux de fécondité des collaboratrices de la Commune.

Un commissaire constate que les énergies solaires sont en augmentation, et que les dépenses énergétiques sont énormes. Il demande si les SIG vont aussi rembourser les collectivités sur le trop-perçu durant 5-6 ans qui a été annoncé dans la presse. Mme Favre de Oliveira pense que tout le monde est concerné en effet. Elle n'attend pas un retour très important pour les collectivités publiques et les entreprises. Mais l'administration s'attelle à demander sa part récupérable. M. Tremblet pense que seule la part régulée est concernée

Sur ces paroles, les estomacs des commissaires étant aussi creux que les coffres-forts de la Commune sont pleins, l'assemblée prend le temps de faire ripaille.

Les gosiers étant rassasiés, la séance peut reprendre à 20h40. Mme Favre de Oliveira continue de scander les natures et les fonctions sans donner de répit aux commissaires, lesquels n'en attendaient pas moins.

Un commissaire demande à quoi sont dus les mouvements financiers en lien aux énergies. Mme Favre de Oliveira répond que le coût des énergies a beaucoup évolué. Le budget a augmenté d'environ 1 million malgré la réduction générale de consommation.

Un commissaire souhaite s'attarder sur la disparition de la subvention pour les scouts, même si le montant en question n'est que de CHF 2'500. Le président, Monsieur Maurice Amato, répond que le groupe a cessé ses activités en septembre 2022. Ledit commissaire en profite pour remercier le président de l'Association du scoutisme genevois, qui n'est autre que le président de la commission des finances en personne, Monsieur Maurice Amato.

Un commissaire demande pourquoi il n'y a pas eu de voyage en Suisse pour les aînés. M. Tremblet répond que le Conseil administratif a renoncé au voyage proposé par l'ancienne responsable de service, qui excédait le plafond budgétaire octroyé de quelques dizaines de milliers de francs et qu'il ne semblait pas possible de prévoir un voyage moins cher. Le voyage aura à nouveau lieu en 2024.

A propos d'une ligne d'augmentation des charges de CHF 320'876.61, Mme Favre de Oliveira précise qu'il s'agit principalement d'une augmentation par rapport au budget des heures de remplacement dédiées au personnel de la petite enfance sur appel, pour pallier les remplacements des titulaires, mais que ces charges sont compensées par les indemnités journalières.

Un commissaire demande à combien d'heures d'absence pour la petite enfance cela correspond. Le président renvoie au document 8F/3N qui indique 9'684 heures

pour le remplacement d'absences et de postes vacants. Certains commissaires disent que c'est énorme. Mme Favre de Oliveira explique que toute collaboratrice absente doit être remplacée. Il y a eu plus d'absences en 2023, surtout en y incluant des congés maternité.

Un autre commissaire s'inquiète de voir un montant de presque CHF 900'000 sur les indemnités journalières. M. Tremblet rappelle pour la troisième fois de la soirée que de nombreuses collaboratrices ont été enceintes en 2023, et qu'il s'agit ici notamment des indemnités d'assurance perte de gain maladie et maternité. Ledit commissaire persiste et signe et considère le taux d'absence, je cite, « relativement ébouriffant », ce qui provoque un froncement de sourcils de son collègue de parti qui, une heure auparavant, avait exprimé sa joie en apprenant la natalité florissante des éducatrices de la petite enfance. Quoiqu'il en soit, le Président rappelle qu'une séance de commission administration générale élargie est prévue pour aborder ces éléments par service avec la nouvelle responsable des ressources humaines.

Un commissaire constate que Swisscom loue des emplacements pour y installer ses antennes, pour 15'000. Il constate aussi que le Conseil municipal vote des budgets pour intenter des procès aux opérateurs téléphoniques. Il demande si l'on pourrait résilier les baux pour faire cesser ce paradigme schizophrénique. M. Tremblet répond que ce n'est pas prévu. Le Président pense que c'est une bonne question en effet.

Il est 22h00. Dodo.

Le 7 mai 2024, la commission élargie se retrouve à nouveau, le bouche à oreille a fonctionné puisque nous comptons seulement 10 commissaires absents. Mme Favre de Oliveira reprend là où nous en étions, avec l'examen des écarts principaux entre budget et compte sur les lignes des comptes à 2 positions de fonctions et 2 positions de nature (2F/2N).

Je continue à rapporter ici les principales interrogations et interventions des commissaires.

Un commissaire s'étonne de l'augmentation des frais de perception des centimes additionnels, avec un écart de CHF 961'771.76, pour un travail qui selon lui reste égal d'une année à l'autre. Il calcule que ces frais correspondent à 36 ETP, ce qu'il trouve à la limite de l'usure. Il s'interroge sur la base légale. M. Tremblet ne connaît pas la base légale, mais rappelle que ces frais sont perçus proportionnellement aux revenus, à hauteur de 3%. Comme la taxe professionnelle sera aussi perçue par le Canton, ce montant aura tendance à augmenter encore en 2024. Mme Favre de Oliveira souligne que ces frais sont inscrits dans la loi fiscale, et que donc toute modification devrait être votée par le Grand Conseil.

Au sujet de l'augmentation de la compensation financière en faveur des communes frontalières de CHF 930'429.80, un commissaire demande si les communes frontalières ont une obligation en termes d'aménagement et entretien du territoire, ou si elles disposent librement de cette entrée fiscale. Mme Favre de Oliveira rappelle que Meyrin rétrocède un montant de 3% sur le revenu des travailleurs français qui travaillent dans la commune. A sa connaissance, c'est le point central de la convention. Meyrin est la seconde commune genevoise en termes de travailleurs frontaliers. Encore une fois, c'est aux partis politiques de prendre des initiatives au niveau cantonal s'ils souhaitent voir cela évoluer.

Plusieurs commissaires commentent les rentrées fiscales exceptionnelles et, surtout, l'écart abyssal entre celles-ci et les estimations fiscales du canton. Madame Favre de Oliveira appelle à des actes politiques au niveau cantonal qui entérinent le besoin d'une plus grande marge de manœuvre des communes pour l'établissement de leurs budgets. Un commissaire demande si le Canton partage avec les communes les retours de questionnaires envoyés aux entreprises. M. Tremblet répond par la négative et ajoute que le Canton base ses estimations sur ce retour de questionnaires à partir de 33 à 50% des 350 plus grandes entreprises présentes sur le canton. Dans les faits, de nombreuses entreprises craignent qu'on leur reproche a posteriori une mauvaise estimation. Un commissaire pense que ce serait utile d'engager un économètre à cet effet. M. Tremblet relate qu'une grande commune a en effet posé la question à la conseillère d'Etat en charge des finances, Madame Nathalie Fontanet, qui aurait répondu par la négative, soutenant que les informations à disposition des services cantonaux ne seront pas transmises aux communes. M. Tremblet ajoute que Meyrin a au moins la chance de pouvoir compter sur une responsable des finances apte à effectuer ce travail, ce qui permet de mieux maîtriser les budgets.

Un autre commissaire demande combien il en coûte, en termes de temps et d'énergie, d'élaborer un plan de retour à l'équilibre budgétaire, obligatoire lorsqu'on présente un budget déficitaire. Mme Favre de Oliveira rappelle que les écarts sont énormes, et dépassent les risques induits par une mauvaise prévision. Elle rappelle également qu'il ne faut pas oublier que la situation actuelle est exceptionnelle depuis 2020 avec RFFA d'abord, puis avec les événements de géopolitique internationale.

Et ce sont sur ces bonnes paroles que l'assemblée prend une trêve pour casser la croûte.

La panse des commissaires et des autres participants étant bien remplie, les travaux reprennent à 20h35, pour passer en revue les délibérations puis les natures. Le Président précise que les délibérations déjà clôturées ne seront pas commentées.

Mme Favre de Oliveira, inoxydable, prend la parole. Elle explique entre autres que les délibérations qui ne présentent pas de dépassement n'ont pas besoin de délibérations supplémentaires pour être clôturées.

Ces délibérations étant nombreuses, et votre serviteur n'ayant pas la même endurance verbale que Mme Favre de Oliveira, je me contenterai de relater le fait qu'un commissaire demande pourquoi plusieurs délibérations, dont le périmètre est limité à 2022, sont encore ouvertes. Le Président répond que des délibérations annuelles doivent être votées, mais certains travaux retardés ne peuvent être faits dans l'année prévue et la délibération peut rester ouverte durant deux ans à cette fin. Mme Favre de Oliveira ajoute qu'en fin d'année un bilan est fait, et que la délibération peut rester ouverte si des travaux sont engagés. Il n'y a aucune obligation de clôturer ces délibérations.

En ce qui concerne les natures, un commissaire demande, nature 100, quelle est la politique de placement poursuivie aujourd'hui, alors qu'on a renoué avec les intérêts positifs. Mme Favre de Oliveira répond que la Commune tente d'avoir toujours 10 millions de fonds de roulement pour payer les factures. On étudie aujourd'hui la

possibilité de placer une partie de l'argent pour le faire fructifier. La Commune est en discussion avec la BCGe, ou pourrait prêter aux communes comme les années précédentes. Cette question est à l'étude.

Pour finir, Mme Favre de Oliveira commente les annexes 15 et 16, qui fournissent des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

La Commune peut avoir recours, pour financer ses investissements, à des emprunts à moyen et long terme. Au 31 décembre 2023, la Commune avait pour 57 millions d'emprunt (2022 : 55 millions) auprès de différentes institutions financières suisses. Les taux d'intérêts ont augmenté par rapport aux années précédentes, mais le taux moyen reste à 0.49%.

Pour financer l'entier de ses investissements la Commune doit faire appel à des emprunts. Cet indicateur a augmenté en raison d'énormément de recettes et des investissements qui ont baissé. A 280.43%, il traduit une situation de haute conjoncture.

Les recettes augmentent (161'124'598 à 166'507'716), comme les charges (138'401'211 à 140'878'866), avec un résultat en hausse également.

La dette n'augmente que de 4% (55'000'000 à 57'000'000), et reste modeste par rapport au plan des investissements.

La valeur réelle du taux des centimes additionnel reste stable à 44. La valeur de ce centime est fixée 2'680'643, mais la baisse d'un centime aurait un impact différent sur le budget, autour de 2,1 million.

L'impôt sur les personnes physiques baisse légèrement, d'un petit million, pour se fixer à CHF 62'355'809, mais il faut garder à l'esprit le « gros boom » lié à la construction du quartier des Vergers. Pour les personnes morales, les recettes de presque 56 millions sont impressionnantes, après des années passées autour de 25 millions.

Et c'est sur ces informations que le Président annonce que l'examen des comptes 2023 est terminé. Il invite la commission des finances à préavisier les deux délibérations.

- la délibération n° 2024-09 sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023 est acceptée avec 9 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL, 1 MCG) et 4 abstentions (2 PLR, 2 UDC)

- la délibération n° 2024-10a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir est acceptée avec 8 oui (3 PS, 3 Verts, 2 PDC-VL) et 5 abstentions (2 PLR, 2 UDC, 1 MCG).

Le Président remercie tout le monde et lève la séance à 22h. Et votre serviteur a terminé son rapport.

M. Amato remercie le rapporteur et donne lecture de la position des Verts :
« Le groupe des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin préavisera favorablement les comptes 2023 de la Ville de Meyrin.

Lors de l'étude des comptes, nous avons pu constater de nombreuses choses positives, par exemple la légère diminution de la ligne de provision pour vacances et heures supplémentaires, la diminution de l'utilisation des énergies, même si celles-ci nous ont coûté plus cher vu l'augmentation du prix des énergies.

Bon, ce qui nous a aussi réjoui, dans un premier temps, c'est le bénéfice gigantesque des comptes. Je dis bien dans un premier temps, parce que l'analyse de ce résultat est plus contrastée.

En effet, la majorité de ce bénéfice vient de recettes fiscales supplémentaires de personnes morales. Comprenez là, que ce bénéfice vient d'entreprises installées sur notre commune. Ces entreprises ont vu leur propre bénéfice exploser grâce à la conjoncture actuelle, c'est-à-dire la guerre.

Nous pouvons dire que la commune de Meyrin (mais elle n'est de loin pas la seule) a réalisé ces bénéfices grâce à la crise et les guerres en Ukraine et en Israël. C'est pourquoi, il est important pour nous que, dans l'optique de la construction du prochain budget, ces revenus soient intégrés et que cet excédent de revenus soit attribué à une transition écologique rapide pour la prochaine législature et un soutien social important pour nos communiers.

En effet, l'impact écologique de la guerre est gigantesque. Entre les drones et avions militaires, les munitions et restes de munitions se retrouvant dans la nature, les obus et bombes détruisant tout sur leur passage sans parler de la pollution de tout l'écosystème de la région.

En constatant cela, il nous paraît indispensable que notre commune, qui malgré elle en tire des bénéfices, fasse tout ce qui est en son pouvoir pour diminuer son propre impact écologique. Nous proposons pour cela qu'une équipe « rénovation » soit engagé en CDD pour une période de 5 ans afin de pouvoir, lors de la prochaine législature, mener la majorité des projets de rénovation sur la commune, et ceci en parallèle. Actuellement, l'UTE est capable de rénover une école à la fois, ce que nous proposons c'est pouvoir rénover l'ensemble des écoles restant à rénover, soit Bellavista, Champs-Fréchets, Cointrin, et Livron en parallèle, et cela tout en réalisant la rénovation de Meyrin-village, et en construisant le Cœur de cité. Il est aussi nécessaire de rénover énergétiquement le bâtiment du Forum Meyrin, le Vivarium, la Maison communale, la villa du jardin Alpin, celle du terrain Jakob, et les bâtiments du patrimoine financier.

Cette équipe travaillerait sous la tutelle de l'UTE et serait composée de tous les experts nécessaires, soit architectes de rénovation, experts énergétiques, etc. Il nous semble important que cela soit fait rapidement en anticipant bon nombre de ces rénovations prévues pour certaines dans plus de dix ans afin de pouvoir réduire grandement notre impact énergétique et atteindre les ambitions du plan climat cantonal. De plus, cela permettra dans le long terme de grandes économies.

Au niveau social, plutôt que de proposer une baisse de centime additionnel qui ne favoriserait que les plus riches ou les entreprises faisant de gros bénéfices, nous proposons de diminuer le coût pour les crèches pour les familles ayant les plus bas revenus, tout en favorisant au plus vite la construction de nouvelles crèches ! Et vu qu'il n'y a pas que des enfants sur la commune, il est pour nous primordial qu'un EMS soit également construit au plus vite sur la commune et ce sur terrain public via un DDP avec la fondation des EMS de Meyrin !

Enfin, vu la difficulté pour le Canton de faire aboutir le projet de gratuité pour les jeunes et les seniors des transports publics, nous proposons que celui-ci soit intégré

dans le budget 2025 pour les habitants meyrinois, quitte à ce que ceci soit abandonné si le projet du canton arrive à une conclusion positive.

Nous voterons favorablement les délibérations liées aux comptes, et nous espérons que nos propositions seront intégrées dans le budget 2025. »

M. Loureiro annonce pour les Socialistes :

« Tout d'abord, nous remercions l'administration pour son travail et tout particulièrement Mme Favre de Oliveira, qui semble maîtriser sur le bout des doigts toutes les lignes comptables de la Commune ; je ne serais pas étonné que Mme Favre de Oliveira puisse citer de mémoire le montant exact du revenu d'exploitation de la vente de frites à la piscine des Vergers en 2023.

Je remercie également le rapporteur, qui s'est donné de la peine, en a eu et en a fait. D'ailleurs, épuisé après la rédaction du rapport, le rapporteur s'est dit, au moment de rédiger sa prise de position pour le Parti Socialiste, qu'il pouvait finalement reprendre presque mot pour mot la prise de position du Parti Socialiste de l'année dernière. Après tout, on prend les mêmes et on recommence : des prévisions cantonales alarmantes, un résultat mirobolant !

Mais, afin de rester en bons termes avec mon regretté mais non regrettable ex-camarade de parti Michel Fabre, j'ai procédé à une refonte grammaticale, pour être à l'épreuve de tout logiciel anti-plagiat.

Aux fraises les prévisions fiscales des personnes morales sont.

Mirobolants les excédents générés sont.

Par l'enchaînement de budgets négatifs suivis de jackpots année après année, frustrés dans nos rôles de conseillers municipaux nous sommes.

Aux besoins de meilleure justice sociale et climatique répondre nous voulons ; pieds et poings, la tyrannie des budgets déficitaire nous lie.

De la stabilité dans nos hypothèses et des mécanismes pour simplifier la vie budgétaire, il nous faut.

Les investissements pour les prestations à la population, continuer nous voulons.

Cependant, et je reprends maintenant une grammaire de cette planète ; au vu de la série d'excédents, le Parti Socialiste est prêt à étudier dans un avenir proche la possibilité de baisser le centime additionnel, d'un centime ou deux maximum, pour autant que les contraintes liées aux prévisions fiscales ne prétèrent pas les prestations à la population, ainsi que tous les projets en cours en vue d'une commune plus solidaire et durable.

Enfin, et je vais être un peu plus sérieux pour la première fois du mois, nous souhaitons souligner quelque chose d'important. Une grande partie des excédents de 2023 provient des rentrées fiscales d'une poignée d'entreprises active dans le négoce, et qui ont engrangé des profits mirobolants, j'ouvre les guillemets, « grâce à » la situation géopolitique. Et ne pratiquons pas la langue de bois, sous ce terme de « situation géopolitique », il faut lire : la guerre. La destruction, la détresse, et la mort.

Ainsi, il est pour le moins très inconfortable de se réjouir de nos excédents. On pourrait presque se consoler en se disant que tant qu'à faire, autant capter cette taxation sur notre commune, plutôt que de la voir s'envoler dans un paradis fiscal.

Mais ne tomberait-on pas là dans un sophisme moral pour se laver les mains ? En toute honnêteté et en toute humanité, non, nous ne pouvons pas nous réjouir sans autre de ces excédents.

Quoi qu'il en soit, le Parti Socialiste approuvera ce soir les deux délibérations, et invite les autres groupes à en faire de même. »

M. Fabre déclare :

« Je remercie chaleureusement le rapporteur pour son humour et la qualité du rapport.

Je ne vais pas rappeler ici les soubresauts du budget 2023, force est de constater que nous avons raison et le Conseil administratif tort. En partant du principe que le Conseil administratif était de bonne foi dans ses propositions, il ne reste qu'à incriminer des indicateurs économiques et des prévisions étatiques complètement fausses. Il est totalement scandaleux d'être obligé de gérer une commune avec de pareils outils de décision. Dans n'importe quelle entreprise privée, il y a longtemps que les responsables d'une telle gabegie seraient au chômage. Je demande au Conseil administratif d'agir avec les autres communes, dans le cadre de l'ACG, pour enfin avoir des prévisions crédibles et bien plus exactes, l'état doit changer ses méthodes.

Si je suis toujours là cet automne, je ne vais pas voter une baisse du centime pour le budget 2025 sans le faire en pleine connaissance de cause. La situation de 2025 va être trouble avec la baisse de la fiscalité cantonale, l'abolition de la TPC, la menace *j'y vis j'y paye* et la volonté affichée du Conseil administratif de baisser le centime. Nous ne discutons pas en ramettes de papier, ni en nombre de cartes CFF dégriffées mais plus probablement d'un chiffre en millions, estimation maison, on parle d'un chiffre entre 6 et 10 millions. Je pense qu'il est sain de prévoir une double commission finance (élargie merci pour moi) exclusivement sur les prévisions de rentrées fiscales, vous pouvez déjà envoyer un « save the date » à la conseillère d'Etat ainsi qu'à la présidente de l'ACG.

Je me réjouis de cet excédent, tout en ayant conscience de sa provenance, ce n'est rien d'autre que des excédents liés aux conflits actuels, j'ai une pensée pour les morts en Ukraine et au Proche-Orient. Je vais voter les comptes 2023 et j'invite l'ensemble de ce délibératif à en faire autant. »

M. Trippel rapporte la position de l'UDC :

« L'année 2023 s'est conclue, comme déjà l'année 2022, avec un bénéfice extraordinairement élevé grâce aux entrées fiscales exceptionnelles de quelques entreprises dont les affaires profitent de la situation géopolitique actuelle. Les finances de notre commune sont très saines, avec un disponible cash nous permettant d'autofinancer des infrastructures importantes.

Notre groupe votera donc en faveur de cette délibération et demande à ce que le budget 2025 intègre une baisse de fiscalité de deux centimes additionnels. »

M. Rheiner constate également que les comptes sont une rétrospective de 2023, et souhaite relever les éléments qui ont impacté le budget. En premier lieu, il y a la conjoncture actuelle avec les prix de l'énergie qui ont augmenté, en particulier sur le chauffage et l'électricité, une part importante provenant d'une poignée

d'entreprises. Il met en garde contre cette dépendance à ces entreprises par rapport aux recettes des personnes physiques.

Les événements ayant eu un impact sur les comptes : la municipalisation de la ludothèque, la mise en place de la Manivelle et des patrouilleuses. Il note également le crédit complémentaire pour la fête des écoles.

Au niveau de l'augmentation des charges, on remarque l'augmentation du nombre des commissions élargie et l'arrivée des suppléants impliquant également une augmentation des procès-verbaux.

Au niveau des recettes, il faut noter la baisse des redevances de publicité du journal Meyrin Ensemble (-32%) et une perte des redevances pour les marchés (notamment celui de Meyrin-village qui n'est plus actif).

Au niveau de la répartition des charges, il a fait une classification par charges. En première place, culture et sport et loisirs (21%), la prévoyance sociale (20%, dont majoritairement les familles, mais 1% pour la vieillesse et les survivants), l'administration générale (14%), finances et impôts (13%), la formation, la protection environnementale et l'ordre et la sécurité publique ex aequo.

Il constate également la nécessité de nouvelles places en garderie et accueil de jour (crèche) et d'honorer les prestations pour les aînés.

Le MCG remercie le service des finances, l'administration et le rapporteur. Il conclut en annonçant que son groupe va approuver les comptes 2023.

M. Clerc donne lecture de la position du PDC-VL :

« Un grand merci Monsieur Loureiro pour votre rapport concis (point d'interrogation), sur le ton de la bonne humeur et complet.

Le PDC-VL est satisfait de la présentation des comptes et des détails fournis. Il remercie l'administration, notamment la responsable du service des finances Madame Favre De Oliveira ainsi que le Conseil administratif pour ses explications.

Les recettes de l'année 2023 sont mirobolantes et elles présagent plusieurs possibilités. Ce surplus pourrait permettre d'autofinancer des projets (on vient d'en voter un gros, me semble-t-il), ou de réduire encore la faible dette ou encore de le placer avec de maigres rendements en banque ?

Ce bénéfice est avant tout un signal que l'impôt, prélevé au taux de 44 centimes, est au-dessus des dépenses et que cela crée un surplus difficilement justifiable, si ce n'est par son imprévisibilité.

Si le problème actuel de la prévision financière réside dans l'asymétrie entre prévisions budgétaires limitées et recettes fleuves effectives. Il est du devoir de notre conseil d'avoir le courage d'adapter notre prévision et notre fiscalité à la réalité des comptes et d'agir pour les familles et la classe moyenne.

En conclusion, les élus du groupe PDC-VL seront particulièrement attentifs lorsque le Conseil administratif présentera son projet de budget 2025 à ce qu'il prenne en compte les difficultés de la classe moyenne. Une proposition de réduction des charges pour la classe moyenne par l'abaissement du centime additionnel pourrait être une piste prioritaire à envisager, dans la même veine de ce que le Canton a proposé lors de sa dernière présentation des comptes.

Le groupe DC-VL vous invite à valider ces comptes avec remerciements aux auteurs. »

M. Wrzosowski remercie le rapporteur pour son excellent travail. L'approbation des comptes annuels est une décision concernant le passé. Si les comptes sont établis correctement et acceptés par les auditeurs sans réserve, on ne peut que donner acte. Le PLR constate que les résultats des comptes 2023 sont excellents. On annonce des chiffres pour 2024 du même cru. En analysant les comptes de ces 10-15 dernières années, il constate que les excédents ne sont plus exceptionnels, mais désormais récurrents.

Lors des discussions autour du prochain budget cet automne, même si les résultats exceptionnels ne réjouissent pas non plus le PLR, il propose de travailler sur un budget, qui puisse redonner du pouvoir d'achat aux Meyrinois, lesquels ont été fortement impactés par la situation géopolitique, en baissant les centimes additionnels. Le PLR ne sait pas encore s'il proposera une baisse de 4 ou 5 centimes, mais Meyrin en a largement les moyens au vu du vote précédent au point 6 de l'ordre du jour. Il annonce que son groupe va accepter cette délibération et invite les autres groupes à en faire de même.

La parole n'étant plus demandée, **Mme Um** passe au vote de la **délibération n° 2024-09a**,

sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2023 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2023

Vu que, conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettres d et f (LAC), le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la Commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC);

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2023 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal;

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'art. 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 mai 2024,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

**Séance du 28 mai 2024
tenue en séance ordinaire**

1. d'approuver les comptes annuels de la Commune pour l'exercice 2023 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération,
2. d'approuver le compte de résultats 2023 pour un montant de CHF 140'878'865.65 (dont à déduire les imputations internes de CHF 576'801.10, soit net CHF 140'302'064.55) aux charges et de CHF 166'507'715.79 (dont à déduire les imputations internes de CHF 576'801.10, soit net CHF 165'930'914.69) aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 25'628'850.14. Cet excédent de revenus est lié en sa totalité au résultat opérationnel,
3. d'approuver le compte des investissements 2023 pour un montant de CHF 19'069'167.90 aux dépenses et de CHF 4'692'727.17 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 14'376'440.73,
4. d'approuver le bilan au 31 décembre 2023, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 448'711'028.41,
5. d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2023 pour un montant total de CHF 5'332'943.64 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes,
6. que ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Délibération n° 2024-10a sur proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits d'engagement complémentaires et les moyens de les couvrir

Vu le tableau ci-dessous qui résume les dépassements des crédits d'engagement clôturés au 31.12.2023:

N° Délib.	Objet	Commentaires 2023 + explications dépassement/économie	Date délib.	Crédit brut voté	Dépassement / économie	Dépenses cumulées au 31.12.2023
D-2020-25a	Crédit de construction de CHF 2'850'000.- destiné à la rénovation des installations de ventilation de la piscine et de mise en conformité de la sécurité incendie de l'école de Livron.	Le dépassement de 9.6% a été annoncé au CM le 21.11.2023. Terminée, à clôturer au 31.12.2023.	15.12.2020	2'850'000	-273'735	3'123'735
D-2018-11a	Remaniement parcellaire du Nord du quartier des Vergers et constitution de servitudes de superficie et d'empiètement au profit de la société coopérative Ressources urbaines-Coopérative genevoise d'artistes et d'acteurs culturels sur les nouvelles parcelles nos 14'987, 14'988, 14'989 sise à Meyrin, rue des Coopératives et ouverture d'un crédit de CHF 219'600.-	Un dépassement de 2.47% a été annoncé au CM le 21.11.23. Terminée, à clôturer au 31.12.2023.	19.06.2018	219'600	-19'921	239'521
				3'069'600	-293'655	3'363'255

Vu le rapport de la commission des finances;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 28 mai 2024,

D E C I D E

PAR 31 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. d'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 293'655 pour couvrir les dépassements,
2. d'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux.

* * *

Mme Um déclare qu'au vu de l'heure tardive, le Bureau propose de reporter les numéros 9 et 10 de l'ordre du jour à la séance du mois de juin et de traiter le point 11 (qui deviendra le 9^{ème} point de l'ordre du jour) étant donné que celui qui présente la motion ne sera plus en mesure de défendre des objets politiques. Elle soumet au vote la proposition **de reporter les points 9 et 10** à la séance du 25 juin 2024, ce qui est accepté par 29 voix.

- 9. Motion n° 2024-03 présentée par Tobias Clerc, au nom du parti PDC-VL, Hysri Halimi, au nom du parti Socialiste, Fabien Grognez, au nom du PLR, Martin Trippel, au nom de l'UDC, Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s et Fabrice Rheiner, au nom du MCG, demandant une couverture de la patinoire extérieure du centre sportif des Vergers.**

M. Clerc introduit sa motion :

« Chers Meyrinois, chères Meyrinoises,

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de franchir une étape déterminante pour le centre sportif des Vergers et pour la communauté de Meyrin dans son ensemble. La motion n° 2024-03, que nous proposons conjointement avec mes collègues des divers partis présents dans l'hémicycle, vise à inclure la couverture de la patinoire extérieure dans le projet de rénovation du centre sportif des Vergers.

Depuis plus de 40 ans, la patinoire extérieure des Vergers a été un lieu de rencontre, de loisirs et de compétition pour des milliers de Meyrinois et Meyrinoises. Cependant, les défis climatiques récents et les limitations de l'infrastructure actuelle nous imposent d'agir pour garantir la pérennité de cet espace essentiel. La couverture de la patinoire est une réponse pragmatique et visionnaire à ces défis.

Les fluctuations météorologiques, qu'il s'agisse de la pluie ou des journées ensoleillées, ont des effets dévastateurs sur la qualité de la glace. Non seulement elles perturbent les activités sportives, mais elles augmentent également les coûts énergétiques pour maintenir une surface de glace adéquate. En couvrant la patinoire, nous assurerons une protection contre ces éléments, garantissant une glace de meilleure qualité et une réduction significative de notre consommation énergétique.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur la couverture de la patinoire est une proposition innovante qui s'inscrit dans notre engagement pour une transition énergétique. Cette initiative permettra non seulement de réduire notre empreinte carbone, mais aussi de générer une partie de l'énergie nécessaire au fonctionnement du centre sportif, tout en allégeant les coûts d'exploitation.

Cette motion rassemble des représentants de tous les horizons politiques, témoignant de l'importance et de la nécessité de ce projet. Elle est le fruit d'une réflexion commune et d'une volonté partagée d'améliorer la qualité des infrastructures sportives et de loisirs à l'attention des Meyrinoises et des Meyrinois. En soutenant cette motion, nous envoyons un message fort : celui d'un conseil uni pour le bien-être de ses citoyens et pour la durabilité de ses infrastructures.

En conclusion, la couverture de la patinoire extérieure des Vergers est une étape cruciale pour l'avenir de notre centre sportif. Elle répond à des enjeux climatiques, énergétiques, sportifs, et sociaux. Je vous invite à soutenir cette motion pour que nous puissions, ensemble, offrir à notre communauté un espace sportif moderne, durable et polyvalent. Engageons-nous pour un avenir où le sport, le respect de l'environnement et la convivialité se rejoignent pour le plus grand bénéfice de tous.

Merci pour votre attention et votre soutien. »

Personne ne souhaitant s'opposer à l'entrée en matière, **Mme Um** demande si quelqu'un s'oppose au vote immédiat, ce qui n'est pas le cas. Elle soumet au vote, le **vote immédiat**, qui est accepté par 28 oui.

M. Amato remercie M. Clerc d'avoir présenté cette motion, car elle rejoint les préoccupations des Verts.

« Le fait que les Vert.e.s ont décidé de co-signer cette motion peut sembler surprenante. Pourtant, elle rejoint la vision verte et les préoccupations de notre groupe. S'il est une évidence que les sports de glace en extérieurs ne pourront pas perdurer dans l'avenir, il n'existe pas d'alternative crédible à la glace artificielle pour pouvoir pratiquer du patinage, que ce soit pour le hockey sur glace ou le patinage artistique. La proposition faite par cette motion d'étudier la couverture de la patinoire extérieure permettra de diminuer grandement le coût énergétique de celle-ci. Cependant, cela ne devrait pas permettre une plus grande amplitude d'ouverture étant donné que les températures ne diminueront pas dans les années à venir.

Ce couvert permettra de pouvoir utiliser la glace par toute météo, permettant ainsi une utilisation par les clubs facilitée et par le public, augmentant ainsi son utilisation. En effet, qu'il y ait une grande utilisation ou non, le coût énergétique reste le même alors autant le rentabiliser au maximum.

Actuellement la patinoire est utilisée 4 mois par année, l'idée serait que cette surface puisse être utilisée durant toute l'année. Attention, nous ne sommes pas en train de demander à ce que des turbines tournent en plein été pour faire de la glace par 30 ou 40 degrés, mais bien que cette surface puisse être mise à disposition d'autres pratiques, que ce soit le hockey in-line avec un revêtement de protection sur la dalle, ou pour d'autres utilisations tels qu'un vide grenier ou d'autres manifestations nécessitant un couvert. Ce couvert sera de plus de 1800m², et permettra ainsi d'avoir un lieu utilisable par tous les temps. Il est donc précisé dans la motion que ce lieu soit modulable et polyvalent. L'idée n'est en effet pas de construire une infrastructure de plus pour un seul utilisateur, mais bien pour l'ensemble des communiens meyrinois.

A l'interne de notre groupe la discussion a été importante, comme vous pouvez l'imaginer, pourtant nous avons décidé de soutenir cette motion, tout en relevant que cette infrastructure doit avoir le plus petit impact climatique possible et permettre une vision sur le long terme pour cette utilisation et ceci dans le contexte plus global qu'est la rénovation du centre sportif. »

M. Grognuz annonce que le PLR soutiendra cette motion.

M. Halimi déclare que le PS également.

M. Clerc fait part de la position du PDC-VL :

« Le PDC-VL a toujours soutenu le développement de ses infrastructures sportives. Conscient du rôle important que joue le sport au sein de la population meyrinoise et même au-delà, le groupe DC-VL est heureux de venir renforcer avec cette délibération le pôle sport et loisirs du centre sportif prochainement rénové.

Le moment est parfaitement choisi pour venir soutenir la réalisation future de ce site et y apporter un outil indispensable.

Le groupe DC-VL vous invite à soutenir du projet. »

M. Trippel déclare au nom de l'UDC :

« Notre groupe est tout à fait d'accord de couvrir la patinoire extérieure en y intégrant des panneaux photovoltaïques. Les avantages seront multiples en termes de qualité de glace, de besoin énergétique pour l'entretien de la glace, de disponibilité accrue pour les clubs et la population, de protection contre les intempéries et le soleil, le tout offrant une meilleure efficacité avec une meilleure rentabilité de cette installation sportive. Par contre nous restons dubitatifs sur l'utilité économique d'une deuxième surface de glace totalement fermée.

En l'état, notre groupe soutiendra cette motion et son renvoi en commission pour l'études de différentes variantes et invite les autres groupes à faire de même. »

M. Fabre annonce qu'il soutiendra cet objet.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Um** soumet au vote la **motion n° 2024-03**,

présentée par Tobias Clerc, au nom du parti PDC-VL, Hysri Halimi, au nom du parti Socialiste, Fabien Grognuz, au nom du PLR, Martin Trippel, au nom de l'UDC, Maurice Amato, au nom du parti des Vert.e.s et Fabrice Rheiner, au nom du MCG, demandant une couverture de la patinoire extérieure du centre sportif des Vergers

Vu la motion n° 2021-01 demandant l'installation d'un carport pour véhicules sur le parking de la piscine des Vergers ;

Vu le souhait de rénovation du centre sportif des Vergers ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 28 mai 2024,

D E C I D E

PAR 28 OUI

de demander au Conseil administratif :

1. d'inclure dans l'étude de rénovation du Centre sportif des Vergers la couverture de la patinoire extérieure en intégrant une analyse par des experts des variantes exposées,
2. de prévoir d'installer sur cette couverture des panneaux photovoltaïque afin d'améliorer encore l'autonomie de notre consommation énergétique,
3. de réunir la commission vie culturelle et sportive afin de lui présenter les grandes lignes du projet de la rénovation et le calendrier des travaux,
4. de revenir de manière régulière auprès de la commission vie culturelle et sportive pour présenter les orientations possibles et l'avancée globale du projet.

* * *

10. Annonces de projets.

M. Fontanini va présenter une motion afin de favoriser la création d'une caisse alimentaire à Meyrin dans le cadre du développement de sa politique d'alimentation durable. En effet, plusieurs habitants se sont réunis en comité citoyen et travaillent, en collaboration avec différents acteurs, notamment sur la mise en place d'une caisse alimentaire. Tout groupe politique intéressé par ce sujet peut s'adresser à lui directement.

M. Damien Bocard annonce qu'il souhaite déposer une nouvelle motion pour remplacer les poubelles en place sur le territoire meyrinois par un projet de poubelles à tri ainsi qu'une campagne de sensibilisation à la population. Il rappelle qu'en 2010, il avait eu l'occasion de proposer un projet allant dans ce sens au niveau des arrêts de tram. Ce nouveau projet est la suite, puisqu'en 14 ans, il a été possible de tirer un premier bilan de cette première étape. Il s'agit de poursuivre l'installation de poubelles à tri sur l'ensemble de la Commune. La motion demandera de procéder à un inventaire des poubelles ainsi qu'une planification de remplacement des anciennes poubelles. Tous les conseillers municipaux qui souhaitent se joindre à cette motion sont les bienvenus et peuvent le contacter directement.

* * *

11. Propositions individuelles.

Mme Hartmann demande, au nom de Mme Jenny Bettancourt, que les abords de la ville soient pourvus de panneaux signalétiques indiquant bienvenue à l'entrée et au revoir à la sortie de la Commune.

M. Bucher remarque que le public dispose de places surélevées dans la salle du Conseil municipal afin de bien voir ce qui s'y passe et au vu de la présence d'une personne dans le public en fauteuil roulant, il propose de trouver une solution pour les PMR en envisageant de poser une rampe pour lui permettre l'accès sur l'estrade surélevée.

[Applaudissements].

L'étude étant terminée, l'aménagement se fera durant l'été, répond **M. Tremblet**.
[Applaudissements].

* * *

12. Questions.

M. Frehner demande pourquoi à l'intersection de la rue des Arpenteurs et du chemin de la Planche il n'y a pas de dispositif de blocage concernant les véhicules à moteur comme partout ailleurs dans le quartier des Vergers ? Est-ce un oubli ? Car maintenant, cette entrée est privilégiée pour se promener en voiture vers les tours des Vergers.

Mme Murciano a appris tout dernièrement que les employés du GIAP n'ont pas le droit d'emporter les restes de repas, dont les quantités sont souvent assez conséquentes. En réalité, ils n'ont ni le droit d'acheter ni d'emporter les restes. Ces repas étant fabriqués dans la cuisine de production de la Commune, elle ne comprend pas cette consigne.

M. Serrano demande si la cartographie des ouvrages unitaire et séparatif des coûts peut s'intégrer dans la commission travaux publics du mois d'août et sa deuxième question porte sur les horaires et engagements de la police municipale de Meyrin.

Mme Dimopoulos demande s'il est autorisé d'utiliser des grills personnels dans les zones grillades, lorsque les grills mis à disposition par la Commune sont déjà occupés ?

Par ailleurs, quelle est la périodicité de ramassage des épaves de vélos aux Vergers ou ailleurs sur l'espace public meyrinois ?

Enfin, elle se demandait si la réception du service de l'environnement est au courant que le site internet présente des problèmes techniques ?

M. Clerc déclare que le 11 février dernier, la RTS publiait une carte suisse des arrêts de transports publics qui ne sont toujours pas adaptés aux fauteuils roulants.

A Meyrin, 18 arrêts ne sont toujours pas accessibles aux PMR d'après les CFF. Qu'en est-il vraiment et est-ce que quelque chose est prévu pour les adapter ?

Sa deuxième question porte sur la TVA et il souhaite savoir pour l'année 2023, quel est le montant global payé à la Confédération par l'administration communale ?

Enfin, la presse a annoncé le 17 mai dernier que M3 se retirait de la restauration et de l'hôtellerie. Compte tenu des liens entretenus avec la Commune par ce groupe, est-ce que cette annonce modifie en quoique ce soit cette relation ?

M. Trippel rebondit sur l'annonce faite par M. Cornuz qui spécifiait qu'à partir de 2027 toutes les lignes de trams passeront à une cadence de 6 minutes. Or, à partir de cette date, toutes les lignes de trams passeront à 6 minutes. Actuellement, il y a 13 trams 14 par heure et 7 trams 18 par heure. Et donc pour parvenir à 3 trams supplémentaires sur la ligne 18, les TPG enlèveront 3 trams sur la ligne 14. Au même titre sur la route de Chêne, il y aura 3 trams 12 en moins, pour avoir 3 trams 17 en plus. Donc, il n'y a aucune amélioration globale en termes de capacité. Il demande donc, à la suite de sa motion votée en novembre 2023, que l'on convoque à la rentrée une commission pour développer la mobilité et les transports publics à Meyrin.

Mme Um rappelle que les propositions et questions doivent être transmises avant la pause au 2^{ème} secrétaire. Néanmoins, le Conseil administratif semble en avoir pris bonne note.

En écoutant le rapport de M. Loureiro sur les comptes, **M. Osmani** a remarqué que le nombre d'engagements de frontaliers avec permis G a augmenté au vu des rétrocessions aux communes françaises et il aimerait savoir plus précisément combien de frontaliers sont engagés dans l'administration communale par département et par service pour les années 2020, 2021, 2022 et 2023.

* * *

13. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2024-2025.

a) Election du/de la président-e

M. Buset présente la candidature de M. Tobias Clerc, membre du Centre depuis 2017. Il a poussé les portes du Municipal en 2019 et a été brillamment élu pour la législature 2020-2025. Il siège en commission vie culturelle et sportive, travaux publics et entretien des bâtiments, développement urbain et finances. Il préside également la commission administration générale et siège au bureau depuis 2020. Le groupe PDC-VL invite les autres partis à soutenir cette candidature.

<i>Est élu-e</i>	<i>Voix</i>
M. Tobias Clerc	unanimité

[Applaudissements].

b) **Election du/de la 1^{er}/^{ère} vice-président-e**

M. Serrano a le plaisir de présenter la candidature de M. Fabien Grognez, bien connu de cet hémicycle. Il est présent depuis des années et le groupe PLR invite les autres partis à lui réserver un accueil chaleureux.

Est élu-e	Voix
M. Fabien Grognez	unanimité

[Applaudissements].

c) **Election du/de la 2^{ème} vice-président-e**

M. Berardi déclare :

« Nous allions représenter M. Cyril Nobs au bureau, mais malheureusement ce dernier ne souhaite plus y être. Il a été pendant plusieurs années au bureau en défendant les idées de chacune et chacun tout en étant impartial. Il ne peut plus être face à face, lors des séances du bureau, avec des personnes qui portent atteinte à son honneur et qui essaient de lui nuire.

De ce fait, nous allons présenter M. Martin Trippel au poste de deuxième vice-président. »

Est élu-e	Voix
M. Martin Trippel	unanimité

[Applaudissements].

d) **Election du/de la 1^{er}/^{ère} secrétaire**

M. Fontanini présente la candidature de M. Francisco Sanchez pour qu'il puisse continuer son parcours au sein du Bureau comme il l'a fait brillamment jusqu'à présent.

Est élu-e	Voix
M. Francisco Sanchez	unanimité

[Applaudissements].

e) **Election du/de la 2^{ème} secrétaire**

Mme Heiniger remercie en premier lieu la présidente, Mme Um, qui termine son mandat de présidence avec brio et humour. [Applaudissements].

Elle précise que Mme Um a souhaité se retirer du bureau et les Verts proposent la candidature de M. Damien Boccard, enfant de Meyrin, qui a siégé au Bureau entre

2011 et 2013. Il est président de la commission cohésion sociale et membre de plusieurs commissions. Il est également candidat des Verts pour le futur Conseil administratif. Elle demande aux autres partis de lui réserver un bon accueil au bureau.

<i>Est élu-e</i>	<i>Voix</i>
M. Damien Boccard	unanimité

[Applaudissements].

f) **Election d'un membre**

M. Rheiner propose la candidature de Mme Isabelle Billet.

<i>Est élu-e-</i>	<i>Voix</i>
Mme Isabelle Billet	unanimité

[Applaudissements].

En conclusion de son année de présidence, **Mme Um** fait part de son expérience : « Il y a presque un an, je me tenais ici même pour mon discours d'investiture. Il faisait chaud. Mon propos était long. Vous aviez chaud. Un peu comme ce soir. Je vous avais apporté un message structuré autour de 3 notions : la transmission, l'honneur, l'inclusion. Ce soir pour mon mot de fin de mandat, je réitère le message, cette fois avec une nuance de taille : l'expérience de la rencontre.

La rencontre avec la population meyrinoise, qui nous a fait **l'honneur** de nous élire pour la représenter, m'a beaucoup apportée. À travers les AG et les invitations en tant que première citoyenne, j'ai eu le privilège de découvrir Meyrin comme je ne l'aurais peut-être jamais pu autrement. J'ai toujours été bien accueillie par les associations, on me donnait toujours la parole, on m'écoutait avec intérêt, on envoyait des remerciements au Conseil municipal que je vous ai souvent transmis. J'ai vu combien les Meyrinois-es avaient confiance en nous, confiance que nous ferions notre part pour toute la collectivité.

La transmission : quelqu'un a évoqué ce soir la cité satellite dont nous avons hérité. Et nous, qu'allons-nous laisser ? Peut-être faire de cette Maison de la citoyenneté une "Tour Eiffel meyrinoise" depuis laquelle "voir la vie en rose" ? Mais peut-être aussi la transmission de valeurs fortes comme celle de veiller à **l'inclusion** de tous et toutes ici et au sein de la société. Moi, ce sont elles qui m'animent, que j'essaie d'incarner. Je suis contente d'avoir été la Présidente que j'ai voulu être, à ma manière, avec ce qui m'habite.

Aurélien Barrau, un orateur que j'écoute avec plaisir, dit quelque chose de marquant au sujet du changement climatique, de l'urgence écologique, de l'effondrement et tout ça. Pour lui, le vrai problème devant cette situation est le manque d'imagination, car les solutions ne sont pas vraiment techniques : elles sont d'abord

**Séance du 28 mai 2024
tenue en séance ordinaire**

philosophiques, poétiques. Il s'agit de pouvoir rêver le monde d'après, la société que nous souhaitons. Une telle perspective est importante, surtout pour nous en politique. Il faut pouvoir se demander quelle Meyrin nous voulons pour demain, oser.

Cette présidence a aussi été pour moi l'occasion d'expérimenter quelque chose d'unique : ce que nous avons appelé la sororité politique entre Présidente et Maire qui m'a menée où je n'avais pas prévu. Merci Nathalie de m'avoir suivie dans cette aventure et d'y avoir cru. Merci pour ce que tu m'as apporté, pour tout ce que tu m'as permis de faire.

Merci à vous, Conseiller et Conseillère pour votre engagement. Je suis assez fière de ce que nous faisons ici. Merci. » *[Applaudissements]*.

* * *

La séance est levée à 23h00/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 10 juin 2024.

Le 2^{ème} secrétaire :

La présidente :

Francisco Sanchez

Esther Um